

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 10 JUILLET 2015 À 09 H 30

(Convocation du 03 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMaison Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHAIRE Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

La séance est ouverte à 09 H 40.

Procès-verbal de la séance du 29 mai 2015 – Adoption

M. le Président Alain JUPPÉ : La séance est ouverte, je voudrais vous demander d'approuver le procès-verbal de notre séance du 29 mai. Est-ce qu'il y a des observations ? Des demandes de rectification ? Je ne vois aucune main se lever, le procès-verbal est adopté.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

Mise à disposition

Communications effectuées

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. ALCALA et ANZIANI ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire adjoint de séance.

M. le Président Alain JUPPE : Je voudrais demander à Dominique ALCALA de bien vouloir assurer le secrétariat de la séance avec à ses côtés, comme Secrétaire adjoint : Alain ANZIANI, merci d'accepter. Je passe la parole à Dominique ALCALA pour l'appel des différents dossiers regroupés et ensuite, nous passerons à l'examen des dossiers dégroupés.

Je vous rappelle tout de suite d'ailleurs qu'au terme de nos travaux, un buffet sera servi dans le salon d'honneur, je l'espère vers 13 heures. Ça dépendra de notre éloquence. Dominique ?

M. Dominique ALCALA : Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues, tout d'abord, j'indique que la délibération n°1 désigne les représentants de la Métropole. Les noms proposés à cette désignation figurent dans l'ordre du jour du Conseil qui est remis sur la table.

M. Dominique ALCALA donne lecture des affaires regroupées.

AFFAIRES REGROUPEES

M. JUPPE

2015/7/ 1 Délibération modificative à la délibération n°2014/0359 du 11 juillet 2014 relative à la représentation de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes- Nouvelles désignations - remplacement des membres des commissions d'appels d'offres des groupements de commande

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignations effectuées

M. JUPPE

2015/7/ 2 Subvention 2015 - Association coordination nationale des présidents des conseils de développement - Convention - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2015/7/ 3 Partenariat entre Bordeaux Métropole et les Editions Elytis pour la coédition d'un ouvrage intitulé "Le petit livre du climat" - Décision - Convention coédition - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2015/7/ 7 TDF - Contrat de service points hauts réseau radioélectrique indépendant - Site de Lormont - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2015/7/ 8 Adhésion à la Centrale d'achat du transport public - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2015/7/ 9 Transports scolaires - Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation des circuits en régie avec les organisateurs secondaires - Adoption - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2015/7/ 10 Hauts de Garonne Développement - Programme d'actions 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Conventions - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS**
Le groupe des élus Europe Ecologie
les Verts s'abstient

M. REIFFERS

2015/7/ 11 Association Arc Sud Développement - Programme d'actions 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
Le groupe des élus Europe Ecologie
les Verts s'abstient

M. REIFFERS

2015/7/ 12 Association Talence Innovation Sud Développement - Programme d'actions 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
Le groupe des élus Europe Ecologie
les Verts s'abstient

M. REIFFERS

2015/7/ 13 ADEM - Organisation du DECASTAR à Talence les 19 et 20 septembre 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2015/7/ 14 Centre entreprise communication avancée (C.E.C.A) - Organisation de la 21ème "Université Hommes - Entreprises" les 27 et 28 août 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

M. REIFFERS

2015/7/ 15 Pôle de compétitivité Alpha Route des Lasers - Plan d'actions 2015/2016 - Convention - Décision - Autorisation -

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient et le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

Mme BOST

2015/7/ 17 Bordeaux Métropole - Financement du plan d'action 2015 de BGE Gironde - Subvention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2015/7/ 19 Villenave Ornon - Cession d'un lot d'environ 4 232m² à la Société Compagnie Fiduciaire - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2015/7/ 20 Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB) - Participation de Bordeaux Métropole à l'opération "Bordeaux Séduit" 2015 - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme WALRYCK ne participe pas au vote

Mme BOST

2015/7/ 21 Eysines - Cession d'un terrain métropolitain de 2 649m² à la SCI ONE SON - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2015/7/ 22 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société anonyme coopérative de production d'HLM AXANIS - Construction de 13 logements individuels en location-accession, rue Edmond Faulat, Le Hameau des Poètes - Emprunt de 2.050.000 euros, de type PSLA, auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2015/7/ 23 BORDEAUX - Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Transformation du deuxième étage d'un immeuble situé 2, place Stalingrad, en 4 logements permettant la création de 11 places d'hébergement d'urgence - Emprunt de 15.620 euros, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. BOBET

2015/7/ 24 BORDEAUX - DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 7 logements collectifs locatifs, situés sur la commune de Bordeaux, Bassins à Flots. Emprunts de type PLUS d'un montant global de 1 113 596 euros auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. BOBET

2015/7/ 25 BOULIAC - Société anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et construction de 6 logements individuels locatifs, avenue de la Belle Etoile - Emprunts d'un montant total de 954.535 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2015/7/ 26 LORMONT GENICART - DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 35 logements collectifs locatifs, situés sur la commune de Lormont. Emprunts de type PLUS d'un montant global de 4 811 664 euros auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme CHAZAL ne participe pas au
vote

M. DAVID

2015/7/ 27 Marchés publics - Hébergement et services web - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2015/7/ 31 Mise à disposition au profit de Bordeaux Métropole d'un agent de catégorie C de la commune de SAINT-MEDARD EN JALLES

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2015/7/ 32 Poste de directeur délégué French Tech, responsable de la Cité numérique-Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2015/7/ 33 Modalités de restauration des agents pendant la fermeture du restaurant de l'hôtel de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2015/7/ 35 Marchés publics - Fourniture de pièces détachées, accessoires et réparations de matériels roulants - marché négocié - autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2015/7/ 37 Marchés publics - Contrôles réglementaires des bâtiments, installations techniques et équipements de travail et matériel roulant de Bordeaux Métropole. - Lot 1 : contrôles réglementaires à l'hôtel de Bordeaux Métropole - Transaction - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2015/7/ 38 Marchés publics - Fourniture de carburants à la pompe et prestations annexes au moyen de cartes accréditives - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2015/7/ 39 Schéma de mutualisation des services - Création d'un service commun d'archives rattaché à la ville de Bordeaux

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. RAYNAL

2015/7/ 40 Mérignac - Association Transtech Aquitaine - Organisation du salon l'Nov Pro le 8 octobre 2015 et soutien au programme de transfert d'innovation - Subventions de Bordeaux Métropole - Conventions - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2015/7/ 41 Mise en vente par adjudication de bâtiments et terrains nus métropolitains constituant des délaissés d'opérations - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2015/7/ 42 SAINT-AUBIN DE MEDOC - Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) des Vignes - Acquisition d'une emprise de terrain nu de 2 681 m² sise chemin des Vignes et Route de Cujac - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2015/7/ 44 8ème modification du Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. MILLET et Mme PEYRE
s'abstiennent

M. MANGON

2015/7/ 45 Première révision du Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole - Arrêt du bilan de la concertation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. MILLET et Mme PEYRE
s'abstiennent

M. MAMERE

2015/7/ 47 BLANQUEFORT - La Vacherie : Maison de l'agriculture du parc des Jalles - Subvention d'investissement - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2015/7/ 48 Marchés Publics - Aménagement avenue de Paris à Lormont - Demande de rémunération complémentaire - Marché n°M100392U - Transaction - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2015/7/ 49 Projets de voirie sur différents chantiers - juillet 2015 - Confirmation de décision de faire - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2015/7/ 50 Réalisation de carottages et de diagnostics amiante et Hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du marché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2015/7/ 51 Constitution d'une garantie financière pour les installations classées au titre de la protection de l'environnement - Station d'épuration Clos de Hilde à Bègles - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2015/7/ 53 Convention technique et financière de travaux et d'exploitation d'ouvrages hydrauliques par télécontrôle sur le bassin d'Artigues-près-Bordeaux - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2015/7/ 55 Pessac - ZAC Centre Ville - Avenant n°1 à l'avenant de résiliation anticipée de la concession d'aménagement de la ZAC Centre Ville à Pessac entre Bordeaux Métropole et Aquitanis - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2015/7/ 56 MERIGNAC - Secteur Chemin Long/Mérignac Soleil - Ouverture de la concertation - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2015/7/ 57 Pessac - Secteur Chappement - Ouverture de la concertation au titre de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2015/7/ 58 Qualité d'autorité organisatrice du transport public urbain/de la mobilité - Autopartage - Fixation des critères de délivrance du label autopartage - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2015/7/ 59 Association Unis Cité Aquitaine - Subvention de fonctionnement et participation aux indemnités des volontaires 2015-2016 - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2015/7/ 60 Sensibilisation à l'écomobilité scolaire - Subvention à l'association "CREPAQ" - Convention - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2015/7/ 61 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos et tricycles pour adultes - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2015/7/ 62 Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde - Convention triennale d'objectifs 2014/2016 - Subvention de fonctionnement 2015 - Décision-Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2015/7/ 63 Association des Compagnons bâtisseurs d'Aquitaine - Projet atelier de quartier à Lormont - Participation financière de Bordeaux Métropole - Exercice 2015 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2015/7/ 64 Aire d'accueil des gens du voyage - Approbation des statuts de l'instance de gestion de l'aire d'accueil liée aux obligations de la commune de Parempuyre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2015/7/ 65 Projet de démolition - Reconstruction - Densification Résidence Les Ardillos Mérignac Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2015/7/ 66 Programme local de l'habitat (PLH) - Elaboration d'une étude du parc locatif social - par l'Association régionale des organismes sociaux pour l'habitat en Aquitaine (AROSHA) - Participation financière de Bordeaux Métropole pour l'année 2015 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2015/7/ 68 Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés de la ville de Bordeaux - Avenant n° 2 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2015/7/ 69 Lormont-Génicart avenant n°9 - Préparation de sortie à la convention de renouvellement urbain de 2006 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme WALRYCK

2015/7/ 70 PAREMPUYRE : Contribution financière aux travaux d'enfouissement de réseaux de distribution d'électricité rue des chênes - DECISION - AUTORISATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme WALRYCK

2015/7/ 71 LOI MAPTAM : Compétence concession de distribution publique du gaz : transfert de la compétence exercée par le SDEEG vers Bordeaux Métropole : communes de Bruges, Le Bouscat, Saint-Aubin de Médoc, Talence et Saint-Vincent-de-Paul - ADOPTION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme WALRYCK

2015/7/ 72 Marchés publics - Travaux d'assainissement et de chauffage urbain sur les villes de Bordeaux et Bègles - Paludate - Carles Vernet - Noutary - Tartifume - Appel d'offres - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme WALRYCK

2015/7/ 73 Subvention à l'association ACIDD - Université d'été de la Communication pour le Développement Durable - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme WALRYCK

2015/7/ 75 PROJET SEENE OH (site expérimental estuaire national pour l'essai et l'optimisation d'hydroliennes) - Prise de participation financière de la SAEML Route des lasers dans la SASU SEENE OH - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme WALRYCK

2015/7/ 76 Transfert de la compétence "Lutte contre les nuisances sonores"

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2015/7/ 77 Ville d'Eysines - Festival Eysines goes soul - subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. COLES

2015/7/ 78 MIN de Bordeaux-Brienne - Modification des statuts de la Régie - Adoption - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2015/7/ 79 Aquitaine Europe Communication (AEC) - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2015/7/ 80 Déploiement du Très Haut Débit - Convention avec ERDF relative à la pose de fourreaux pour fibre optique

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2015/7/ 81 Digital Aquitaine - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANÇOIS

2015/7/ 82 AMBES - Expérimentation d'un projet d'agroforesterie sur la presqu'île d'Ambès : accompagnement au développement durable - Décision - Conventions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà mes Chers Collègues, sur l'ensemble de ces délibérations, est-ce que vous avez des observations sur les votes que vous souhaitez exprimer ? Oui, Monsieur MILLET.

M. Thierry MILLET : Oui, veuillez noter mon abstention ainsi que celle de Madame PEYRÉ sur les affaires n°44 et 45.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'en ai pris note. Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Oui sur la 14, « Université Hommes – Entreprises, subvention », et sur la 15, « Pôle de compétitivité Alpha, Route des Lasers ». Nous voterons « oxi ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Oji, on dit « Oji »

M. Max GUICHARD : Comme vous voulez !

M. le Président Alain JUPPÉ : Et « Oui », c'est « Né ».

M. Max GUICHARD : Oui, mais ça je sais.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est enregistré. Bien alors Monsieur ARDOUIN a une autre prononciation, c'est quoi ?

M. Éric ARDOUIN : « Oy ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien, bon on va se mettre d'accord, Monsieur CHAUSSET ?

M. Gérard CHAUSSET : Nous nous abstiendrons, je ne connais pas le mot en grec. Hauts de Garonne Développement la 10, Arc Sud Développement la 11, Talence Innovation la 12 et Pôle de compétitivité Route des Lasers la 15. Mais sinon, on pourrait le faire en esperanto, c'est une langue que l'on soutient.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien, Pas d'autres remarques ? Il est pris note de ces votes et l'ensemble de ces délibérations sont adoptées et nous passons aux affaires non-regroupées.

AFFAIRES NON-REGROUPEES

M. A CAZABONNE

2015/7/ 4 Partenariat entre l'éducation nationale (DSDEN de la Gironde), l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Gironde (A.D.P.E.P. 33) et Bordeaux Métropole - Soutien à la sensibilisation à la citoyenneté et à l'environnement pour un développement durable en milieu scolaire dans le cadre du dispositif des 'Juniors du développement durable" - Convention pluriannuelle 2013-2016 - Reconduction 2015/2016 - Montant de la subvention - Décision

M. Alain CAZABONNE : J'étais un peu surpris de la demande de dégroupement de cette question qui est toujours passée en principe sans problème, sur ces opérations des Juniors du développement. Quel est le sens de la question posée ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous allez le savoir Monsieur le Vice-président par la personne qui a demandé le dégroupement ou le groupe qui a demandé le dégroupement, c'est-à-dire Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Merci Monsieur le Président. Un groupe à moi tout seul, enfin bon...

M. le Président Alain JUPPÉ : Pardon, je vous ai baptisé « groupe », c'est un peu prématuré.

M. Jacques COLOMBIER : Ce n'est pas péjoratif, ce n'est pas grave. Monsieur le Président, vous nous demandez de reconduire une convention entre la Métropole, la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale), l'ADPEP33 (association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Gironde) pour la période 2015-2017 à hauteur de 143 000 euros. Il s'agirait de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et au développement durable. Bien sûr, comme dans tous nos dossiers, cette action est tout à fait louable. Qui serait contre l'aide à la prise de conscience de ces valeurs du moins de la citoyenneté ? Quant au développement durable, terme à la mode, mis un peu à toutes les sauces, les jeunes comme les adultes en entendent assez parler, que ce soit par les directives des collectivités, des médias, des associations, etc. Mais quels sont les programmes et leur contenu exact ? Rien n'est précisé. Quelles actions à la citoyenneté ? Selon quelles règles ? Quelles valeurs enseignées ? Rien n'est précisé. Les Juniors du développement durable (JDD), c'est bien, c'est utile, c'est sympathique, mais aucun élément concernant le contenu, rien de concret dans ce dossier ne nous est fourni. Aussi, je m'abstiendrai.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, Monsieur CAZABONNE, vous connaissez la question maintenant.

M. Alain CAZABONNE : Je connais la question. Je peux attester, j'ai vu pendant des années les Juniors du développement durable, j'ai suivi cette opération. C'est une opération qui a touché des milliers de jeunes écoliers de toutes les villes de l'agglomération qui comporte des opérations de sensibilisation, des opérations d'Agenda 21, des projets, qui amène les professeurs et leurs élèves à venir faire des propositions sur le développement durable, sur la citoyenneté, sur la philosophie et tous ceux qui ont pu visiter au Rocher de Palmer, la grande réunion qui se fait au mois de juin avec les Juniors du développement, ont pu voir la qualité du travail. Alors, c'est vrai qu'il n'était pas possible dans la délibération de montrer tous les projets de chaque école, chaque classe. C'est pour ça que la délibération ne porte que sur le principe. Mais, Cher Collègue, je vous invite à venir en juin prochain aux Juniors du développement à Cenon au Rocher et vous verrez la qualité des projets qui sont présentés par les enfants.

Mme Anne WALRYCK : Je m'inscris évidemment tout à fait en accord avec ce que vient de dire Alain CAZABONNE. Je voulais rajouter quand même que les Juniors du développement durable, ça touche à peu près 10 000 enfants de l'ensemble de nos écoles sur Bordeaux Métropole. Depuis des années, c'est une action totalement exemplaire qui a fait l'objet d'un rapport, comme chaque année, en commission extrêmement argumenté. En effet au Rocher de Palmer, il y a eu la rencontre annuelle au mois de juin dernier qui a réuni plus de 3 000 enfants. Je vous rappelle que nous avons reçu ici également, il y a quelques mois, en présence d'Hervé LE TREUT les enfants et les jeunes de nos établissements qui ont concouru dans le cadre d'un appel à projets pour s'inscrire dans la dynamique de la COP21 (Conférence sur le Climat à Paris) et que nous aurons ensemble une grande manifestation, une COP21 junior le 9 octobre prochain qui s'inscrit dans le cadre de la préparation et de la contribution bordelaise à la COP21.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci on enregistre l'abstention de Monsieur COLOMBIER, c'est cela ? La délibération est adoptée. Délibération suivante ?

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés
M. COLOMBIER s'abstient

M. A CAZABONNE

2015/7/ 5 Règlement d'intervention en matière de soutien au financement d'équipements sportifs - Répartition de l'enveloppe budgétaire et attribution d'un premier ensemble de fonds de concours - Conventions - Approbation - Autorisation

M. A. CAZABONNE présente le rapport.

M. Jacques COLOMBIER : Oui Monsieur le Président, la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) nous a confié en effet une nouvelle compétence en matière d'équipements sportifs. La Métropole, selon son règlement d'intervention, soutiendrait les équipements des communes membres à hauteur, je cite, « *du soutien apporté à la ville de Bordeaux pour la construction du grand stade* ». Cela, je trouve, fleure bon le marchandage ou les petits arrangements entre membres d'un même club. Quoi qu'il en soit, j'aurais préféré une vision plus réfléchie, un plan d'investissement plus adapté aux besoins de chacun. Une vision réaliste d'une mutualisation de moyens et des équipements sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Certes, on nous indique qu'une

réflexion est engagée, il serait bon de l'amener à son terme avant même d'engager des dépenses par petits bouts tels qu'aujourd'hui sur 16 opérations principalement de rénovation ou d'entretien d'équipements existants. Je pense pour ma part, ce sont de simples réflexions, qu'une véritable politique en matière sportive est d'une autre dimension. Alors, nous attendons, j'attends de voir le terme de cette réflexion et de voir, je le répète, cette politique sportive dans son ensemble sur toute la Métropole, je voterai malgré tout bien sûr ces travaux indispensables, merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, trois brèves observations sur cette délibération :

La première concerne les équipements supra-communaux. 19 équipements supra-communaux sont aujourd'hui proposés au financement de la Métropole. Je note que sur ces 19 équipements, 8 piscines reviennent dans les financements sollicités par les mairies, c'est-à-dire pratiquement la moitié des équipements sportifs supra-communaux qui sont sollicités concerne des piscines. J'ai envie de dire que ce n'est plus un règlement d'intervention en soutien du financement d'équipements sportifs, c'est un véritable plan piscine qui nous est aujourd'hui proposé par la Métropole. Je pense qu'il aurait été plus judicieux que nous discutions concrètement de la façon dont la Métropole va aider les piscines municipales ou intercommunales, cela aurait été plus clair que camoufler ce financement dans le plan qui nous est aujourd'hui proposé. Première observation.

Deuxième observation, parmi les critères qu'a rappelés Monsieur CAZABONNE, pour aider les communes sollicitant une participation de la Métropole, il est clairement indiqué que ces crédits doivent bénéficier à des publics provenant de plusieurs communes, c'est-à-dire clairement la dimension intercommunale est clairement affirmée pour pouvoir permettre à ces communes de solliciter nos subsides. Je note que sur les 19 projets et les 8 piscines que je viens d'évoquer, il y a seulement 3 piscines intercommunales. Vous avez la rénovation de la piscine de Carbon Blanc qui a une dimension intercommunale, vous avez la rénovation à l'extension de la piscine intercommunale du Pinsan présentée par Eysines - Le Haillan, et vous avez enfin la piscine intercommunale présentée par Le Taillan-Médoc. C'est tout, c'est-à-dire seulement 3 projets. Au milieu de tous ces projets, seulement 3 projets ayant une dimension intercommunale. Il semblerait que le critère d'intercommunalité que nous avions fixé en amont comme étant un critère d'affectation des subsides de la Métropole n'ait pas été strictement respecté et qu'une fois de plus, nous privilégions la dimension communale au détriment de la dimension intercommunale qui doit servir de fil d'Ariane au financement de la Métropole.

Et puis enfin troisième et brève dernière observation, je pense puisqu'il s'agit essentiellement de ce que je qualifiais, il y a un instant, de plan piscine, c'est-à-dire à Bordeaux le grand stade, aux communes autour de Bordeaux la rénovation ou la construction de piscines. Je pense qu'il aurait été, à mon sens, plus efficace d'intégrer à notre réflexion le fait d'avoir une homogénéité des tarifs d'accès aux piscines. C'est-à-dire, faire en sorte que les piscines de la Métropole cofinancées par le contribuable de la Métropole puissent bénéficier à tous les habitants de la Métropole et donc d'un tarif unique, ce qui n'est pas le cas actuellement. Quand vous êtes hors commune, vous payez un tarif supérieur à celui des municipaux. À partir du moment où c'est nous qui finançons, il me paraîtrait tout à fait normal que tous les habitants de la Métropole puissent bénéficier du même tarif à l'intérieur des piscines. C'est aussi une façon de construire la Métropole et cette culture métropolitaine dont nous parlons ici bien souvent en disant : «Il n'y a pas deux sortes de citadins, il y a les citadins métropolitains qui bénéficient des mêmes services au même coût. »

Mme Odile BLEIN : Ces subventions sont importantes, elles permettront, dans bien des cas, de faire avancer des projets d'équipements indispensables pour nos communes. Cela n'exonère pas par ailleurs de la réflexion sur un plan piscine, telle que cette assemblée l'avait convenu l'année dernière. Les élus d'Ambarès sont, par exemple, bien placés pour savoir que la simple rénovation d'une piscine est un parcours du combattant et que faute d'investissement national dans ce domaine, les communes courrent de collectivités en ministères pour glaner quelques fonds supplémentaires.

Nous émettrons seulement une réserve concernant l'aménagement du stade du Haut-Verduc à Bègles. Tel que présenté, on pourrait penser que le terrain synthétique aménagé sera à l'usage exclusif de l'Union Bordeaux-Bègles (UBB). Or, il ne nous semble pas que l'esprit de ce fonds d'équipement soit d'être destiné au sport professionnel, mais bien aux équipements de proximité. Il y a donc là un mélange qui peut prêter à confusion, d'autant que le bâtiment qui va être construit en bordure du terrain est, lui, bien destiné aux vestiaires et locaux de contrôle anti-dopage inhérents au rugby professionnel. L'UBB recueille un succès populaire indéniable et nos collectivités peuvent aider son développement, mais elles ont aussi le devoir d'alerter sur la place de l'argent dans ce sport comme dans d'autres. Verser des subventions n'est pas la meilleure façon de le faire. À cette réserve près, nous voterons pour ces dossiers.

M. Noël MAMÈRE : Un complément à ce que vient de dire Pierre HURMIC. Je partage, en effet, les observations qu'il vient de formuler concernant ce plan. Je voudrais rappeler ici qu'il n'y a pas simplement des piscines, mais il y a aussi des lieux qui servent pour la baignade qui sont ce que j'appelle « des revenus en nature ». C'est-à-dire des lieux dans lesquels des personnes et des familles qui ne peuvent pas partir en vacances puissent profiter d'un certain nombre d'équipements. Je pense en particulier à deux équipements qui mériteraient d'être intégrés dans notre réflexion métropolitaine, c'est le lac à Bordeaux et Bègles Plage. Si je prends l'exemple de Bègles Plage, la fréquentation est à peu près de 80% de personnes, de familles qui ne sont pas bégaliennes, qui viennent de Cenon, de Lormont, de Floirac, de l'ensemble de l'agglomération pour y passer la journée. Sauf que jusqu'à maintenant, c'est la commune de Bègles qui a été obligée d'assumer les frais de fonctionnement qui, vous pouvez l'imaginer, sont très importants, ne serait-ce que par le nombre de déchets que cela peut produire et par l'entretien qui y est nécessaire et la surveillance. Je pense qu'il faut absolument intégrer ces équipements qui sont des équipements de l'été, du mois de juin jusqu'au mois de septembre et qui sont un outil d'agglomération pour ceux qui ne peuvent pas partir en vacances et ça me paraît avoir un caractère particulièrement social et pas simplement sportif.

Pour répondre à notre collègue du parti communiste, d'abord lui dire que je trouve qu'il a une certaine obsession, depuis un certain nombre d'années, à regarder ce qui se passe à Bègles de manière très critique et très négative. Et vous connaissez mal le dossier, pardonnez-moi de vous le dire, puisque ce terrain synthétique qui est construit sur le stade du Haut-Verduc, nous avons d'ailleurs voulu redonner son nom à ce stade que l'on appelait La Plaine des sports. Ce terrain synthétique va servir pour partie à l'Union Bordeaux-Bègles, mais pour une grande partie, au CABBG (club athlétique Bordeaux-Bègles Gironde), c'est-à-dire à ceux qui sont des amateurs. Et comme vous l'avez précisé Madame, nous construisons effectivement des équipements et notamment des vestiaires qui serviront à la fois au rugby amateur et au football amateur. Les critiques que vous formulez ne me semblent pas bienvenues et ne sont pas nourries par une connaissance du dossier, que l'on parle d'un centre d'entraînement pour l'UBB, pour l'école de rugby, pour le centre de formation en contrepartie de ce qu'aujourd'hui l'UBB va jouer à CHABAN-DELMAS, c'est un autre dossier qui a été étudié déjà hier dans le Comité de pilotage sur les grands équipements d'intérêt d'agglomération.

M. Max GUICHARD : Sur la forme d'abord, il faut que Noël MAMÈRE tourne les pages.

M. Noël MAMÈRE : Vous, elle s'arrête en 1989 votre page. Elle n'a pas bougé depuis. Vous êtes vitrifié.

M. Max GUICHARD : Noël MAMÈRE, vous n'avez pas l'habitude, je l'ai remarqué hier, d'écouter, je vous demande de m'écouter.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien le dialogue direct entre membres de l'assemblée n'est pas exactement dans notre règlement intérieur. La parole est à Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Merci. Il faut tourner les pages. Nous, nous l'avons tournée. Ça ne veut pas dire que parce que nous avons tourné la page politique de 1989, qu'on ne parlera plus de Bègles. Qu'est-ce que c'est cette histoire ? Pourquoi nous ne parlerions plus de Bassens par exemple ? Qui a été aussi une ville à direction communiste. Allons, un peu de sérieux ! On ne parle même pas de l'UBB. La question est la question du sport professionnel. Noël MAMÈRE, vous amenez des éléments à la réflexion. Ce n'est pas une condamnation qu'a amenée Odile BLEIN. Elle a posé des questions. Est-ce que dans cette assemblée, on peut poser des questions sans être aussi qualifié de « anti de-ci », « anti de-là » ? Elle a posé une question, vous avez apporté votre réponse qui va amener à la réflexion, y compris à la réflexion du groupe communiste et je vous en remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, vous finirez par dire : « Né » vous allez voir, c'est sûr. Monsieur DUPRAT ?

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Pour répondre à Pierre HURMIC dont on n'est jamais déçu. Avec lui dès que le mot « communal » est affiché sur un document, ça y est, il est parti au quart de tour. Il vient à chaque fois attaquer les communes.

Simplement Monsieur HURMIC, l'intercommunalité dans les clubs sportifs qui utilisent les équipements communaux existe depuis des dizaines et des dizaines d'années. Ces équipements communaux qui vont être financés par Bordeaux Métropole et les communes, il y a de nombreux habitants hors de la commune où est situé cet équipement qui l'utilisent. Vous avez, notamment, moi j'ai un terrain de base-ball où il y a 82% des utilisateurs qui sont hors commune. Pourtant, il est entretenu par la commune. Il ne faut pas regarder ça par ce petit bout de la lorgnette. Ce plan, Monsieur HURMIC, est indispensable pour faire en sorte que les clubs puissent continuer dans toutes les communes, à avoir des équipements de qualité. Et si à l'intérieur, il y a beaucoup de piscines, c'est parce que, comme le faisait récemment remarquer Sud-Ouest, nous avions un manque de ces équipements. Et je trouve que ce plan qui associe des équipements de proximité et des équipements intercommunaux de piscine est plutôt le bienvenu aujourd'hui.

M. le Président Alain JUPPÉ : Parfait. Deux ou trois petites remarques pour conclure ce débat, Jean TOUZEAU, pardon j'avais oublié.

M. Jean TOUZEAU : Juste un petit commentaire pour souligner d'abord tout l'intérêt de ce fonds de soutien et puisque l'on peut effectivement être maire, être dans une commune et s'inscrire tout à fait dans un programme communautaire en respectant le sens.

Je vais prendre l'exemple lormontais. Il s'agit de la réalisation d'une salle de gymnastique d'entraînement permettant ainsi de mettre dans un équipement à demeure ce qui permet le développement de la gymnastique. Nous soutenons ainsi un club véritablement intercommunal, plus de la moitié des 500 ou 600 licenciés ne viennent pas de la ville de Lormont. Et grâce à ce fonds de concours, nous pouvons réaliser cet équipement spécifique qui permettra, outre les objectifs que je viens de mettre en avant, d'ouvrir sur le périscolaire dans les ateliers périscolaires des réponses également éducatives. Voilà simplement ce que je voulais souligner. Et en me félicitant de la mise en place effectivement de ce soutien.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres demandes ? Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Deux trois réponses rapides. Par rapport à ce qu'ont dit Monsieur HURMIC et Madame BLEIN, il n'a jamais été prévu un plan piscine. Ce qui aidait le plus pour les piscines, c'est que le plafond subventionnel et le taux étaient supérieurs puisqu'il était à 30% par rapport à 20% pour d'autres équipements. Mais il n'y avait pas un plan piscine identifiable qui serait à côté de ces équipements-là. Tout ça était intégré.

Sur, par contre, l'intercommunalité. On a eu l'occasion en commission, et je remercie Pierre HURMIC d'avoir été dans le sens que j'évoquais, de classer comme piscines intercommunales celles pour qui deux ou trois villes étaient prêtes à financer l'équipement. Et moi, j'ai dit à la commission en parlant de celle de Talence, qui est une piscine que je connais bien, j'ai dit : « C'est vrai, ce critère d'avoir une intercommunalité est bien parce qu'il y a plusieurs villes, mais la piscine de Talence, pour laquelle j'ai un partenariat avec la ville de Gradignan qui paie une partie de fonctionnement pour avoir les mêmes tarifs que les Talençais, je suis le seul à en supporter l'investissement ». Et c'est dommage de me pénaliser en disant : « Ce n'est pas intercommunal puisqu'il n'y a que la ville de Talence qui finance », parce que d'autres villes ne veulent pas venir financer. C'était quelque chose qui était un peu inique. Mais comme il était prévu aussi, et là je réponds à Noël MAMERE, un seul équipement par commune, et l'équipement de Bègles Plage qui aurait pu être choisi par la ville à la place du terrain synthétique aurait fait l'affaire d'une opération qui aurait été subventionnée comme les piscines, mais il fallait un seul équipement par ville, sinon, il fallait augmenter le budget.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, trois brèves remarques.

Il ne s'agit pas avec ce programme d'un marchandage, il s'agit tout simplement d'un acte de solidarité entre nos communes. Je ne reviens pas sur le projet du grand stade. Je voudrais simplement souligner que si les indications qui nous sont données sont vraies, les retombées économiques de l'Euro 2016 seront considérables sur l'agglomération et ne se focaliseront pas toutes sur la ville de Bordeaux, loin de là.

Deuxièmement, je voudrais faire remarquer à Monsieur HURMIC que nous n'avons pas acquis la compétence sportive. Raisonner comme si la politique sportive était métropolitaine est une erreur. C'est une compétence qui reste du ressort des maires.

Et puis troisièmement, à l'attention de l'ensemble des collègues, j'entends parler de plan piscines, j'entends parler de transfert d'une plage, de deux plages, de trois plages. Moi, j'en

ai une aussi à transférer. Je vous rappelle dans quelle situation budgétaire nous sommes. Il va falloir, à un moment donné, atterrir. Nous n'avons pas les moyens de continuer à envisager des plans extraordinairement coûteux. Nous serons tout à fait devant des réalités à l'occasion de la préparation du prochain budget. Nous avons fait un effort très important en ce qui concerne les contrats de co-développement en rajoutant au total 70 millions d'euros au pot. Nous n'allons pas pouvoir faire face à l'intégralité des demandes qui émergent. En particulier, pour ce qui concerne les transferts des équipements, je vous rappelle que nous avons mis en place un Comité de pilotage qui a tenu sa première réunion il y a quelques jours, qui est en train de réfléchir aux critères qui permettent de définir l'intérêt métropolitain. Et ensuite, il faudra mettre une barre pour savoir ce que la Métropole peut faire ou ne pas faire. Voilà, je suis désolé de rappeler ces tristes réalités. Nous sommes tous maires, mais nous sommes aussi tous membres de la Métropole. Il faut que nous ayons en tête ces équilibres budgétaires.

Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité. Ah si, Madame DELAUNAY s'abstient, Madame AJON aussi. Elle est adoptée à l'unanimité moins deux voix. Enfin, l'abstention ne fait pas obstacle à l'unanimité.

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mmes AJON, DELAUNAY et M.
FELTESSE s'abstiennent**

M. DUPRAT

**2015/7/ 6 Réseau métropolitain de transports urbains - Réseau Tbc 2015 -
Adaptations**

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. Gérard DUBOS : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer en Commission transport, les élus d'opposition de Pessac ne sont pas favorables à la création d'un terminus partiel à Pessac Cap de Bos sur la LIANES 4 (ligne à niveau élevé de service), lequel aura pour conséquence de réduire de moitié la fréquence des bus vers le quartier de Pessac Magonty, le long de l'Avenue du Général Leclerc, ancienne Route d'Arcachon.

Nous pensons, en effet, que c'est ici un très mauvais signe à donner aux habitants de ces quartiers qui se trouvent éloignés des principaux centres d'activités - commerces, services publics, lycées, universités - et pour lesquels la mise en service de la LIANES 4, cadencée toutes les 10 minutes et à toute heure de la journée, constituait une réelle alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. Certes, à certaines heures de la journée, comme c'est le cas sur beaucoup d'autres lignes de bus du réseau TBC (tram et bus de La Cub), la fréquentation est plus faible. Mais nous le savons bien, mes Chers Collègues, les changements de comportement ne se font pas en un jour et l'essentiel, si l'on veut aboutir à un vrai report modal durable de la voiture individuelle qui encombre quotidiennement nos quartiers vers le transport collectif, il faut une offre alternative attractive et simple à identifier par l'usager. C'est d'ailleurs, ce qui fait la pertinence d'un réseau de transport public, me semble-t-il.

Cette réduction de l'offre de transport public dans ces quartiers est de surcroît tout à fait incohérente avec le développement de l'urbanisation prévu à court et moyen termes, lequel va générer de fait un accroissement de la demande en matière de mobilité. Nous voulons

croire que cette adaptation restera provisoire et que la concertation nécessaire avec les habitants de ces quartiers permettra d'aboutir à une meilleure prise en compte de l'intérêt général. Je vous remercie.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, Chers Collègues, à partir de cette délibération, je voudrais faire quelques réflexions sur la situation des transports sur notre agglomération.

D'abord sur la question du nouveau stade. Nous savons qu'une réunion de travail s'est tenue à la préfecture pour regarder quelles solutions pouvaient être envisagées. Nous savons qu'il n'existe pas de solution unique, mais permettez-nous de verser au débat quelques pistes. Nous pensons que l'utilisation de la ligne de ceinture ferroviaire est un outil aujourd'hui sous-employé. Un dispositif particulier pourrait être mis en place en lien avec la SNCF (société nationale des chemins de fer français) pour les événements exceptionnels. Accompagnée d'une navette bus à la gare de Cracovie, la ligne de ceinture peut répondre aux besoins des usagers en provenance du Sud et l'Ouest de l'agglomération et du département. Cela aurait le mérite d'alléger la ligne C du tramway et de faire parvenir les supporters avec un gain de temps non négligeable. De plus, la ligne B du tramway pourrait bénéficier d'une station supplémentaire au niveau des Ateliers de la Jallière, là encore pour les événements exceptionnels. Cela représente, bien évidemment, un investissement supplémentaire, mais c'est une proposition que notre groupe a faite depuis maintenant plus de 3 ans.

Plus globalement, nous souffrons trop, comme d'autres le soulignent ici, d'un manque de liaisons circulaires ; débat qui n'est pas propre à notre agglomération, mais que d'autres ont commencé à solutionner. Nous insistons une nouvelle fois pour travailler plus et mieux au développement de la ligne de ceinture. Cette ligne est un atout sous-estimé tant par la collectivité que par la SNCF. Il est à notre sens temps de réagir. Merci.

M. Gérard CHAUSSET : Rapidement pour dire que nous approuvons cette délibération et pour souligner quand même que la méthode de travail me semble plutôt satisfaisante : procéder par itération, on teste, on fait des adaptations, on corrige et je crois qu'on pourra continuer à corriger et c'est plutôt une bonne façon. En tout cas, nous, cela nous a permis sur Mérignac de faire des adaptations au bout de quelques mois et de pouvoir rendre un service meilleur.

M. Éric MARTIN : Oui merci Monsieur le Président. Sans vouloir refaire le Conseil municipal de Pessac, je voudrais répondre à Monsieur DUBOS. Je suis un peu inquiet parce qu'on a évoqué le sujet en Commission transport, il y a quelques jours, et Christophe DUPRAT avait répondu à Monsieur DUBOS. On l'a ré-évoqué lundi soir en Conseil municipal à Pessac et on ré-évoque le sujet aujourd'hui. Je ne veux pas croire que Monsieur DUBOS ait des difficultés de compréhension ou des problèmes auditifs, c'est donc moi qui sans doute me suis mal expliqué, et je vais essayer de faire preuve de pédagogie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Brièvement.

M. Eric MARTIN : Concernant la ligne pour Magonty, il s'agit exclusivement d'une réduction de fréquence en heures creuses. En heures creuses, je précise que c'est 9 heures – 16 heures et 19 heures – 21 heures, et qu'il s'agit effectivement d'un bus sur deux qui passera à 20 minutes. Je précise qu'il y a actuellement sur ces bus 3,7 passagers. Alors, restons pédagogues, 3,7 passagers, ça ne veut pas dire que le quatrième passager qui monte dans

le bus a été coupé en deux par les portes automatiques, ça veut dire que c'est une moyenne. 3,7 passagers, Monsieur DUBOS sur chacun des bus. Je crois qu'effectivement, la diminution de fréquence est tout à fait justifiée d'autant plus qu'on obtient, par ailleurs, un certain nombre d'aménagements qui sont listés également dans la délibération.

Il ne vous aura pas échappé Monsieur DUBOS que vous ne faites plus partie de la majorité pessacaise, c'est peut-être malheureux, mais d'autres font des choix et on a obtenu différentes compensations, je pense qu'il faut que tout le monde fasse des efforts et c'est les choix de la majorité pessacaise aujourd'hui, voilà, merci.

M. Christophe DUPRAT : Je ne répondrai pas sur la ligne 4 parce que les détails ont été donnés plusieurs fois visiblement, c'est surtout à chaque fois les mêmes. Simplement pour revenir sur la desserte du grand stade pour répondre à Madame BEAULIEU. Il y a des choses qui sont à court terme et des choses qui sont à long terme et à moyen terme.

En ce qui concerne le court terme. Suite à la réunion du 16 juin dernier qui doit donner des conclusions à la fin du mois de juillet, c'est-à-dire dans des délais extrêmement courts, je voudrais quand même rappeler que nous desservons, avec le nouveau stade, un nombre de passagers en transport public qui est tout à fait inespéré. La DUP (déclaration d'utilité publique) que nous avions préparée faisait état de 11 000 voyageurs à chaque match. Nous sommes montés à 18 000. Ça veut dire que 40% des spectateurs du stade sont venus en transport en commun. C'est positif. Ça veut dire que les dessertes étaient plutôt bien assurées. Sauf qu'à un moment donné, la meilleure desserte du monde ne pourra pas évacuer 18 000 spectateurs en moins de 2 heures puisque le tramway est toutes les 3 minutes. On peut effectivement améliorer et les réponses seront apportées par cette commission, Thierry GUICHARD et Monsieur FONTAINE travaillent déjà sur ce sujet-là. Les propositions que vous avez faites seront examinées à plus long terme, bien évidemment. Nous devons faire en sorte, pour les prochains matchs - et souhaitons qu'il y ait chaque fois 42 000 spectateurs, mais je ne suis pas sûr que ce sera le cas à chaque match – d'avoir une meilleure fluidité, mais ça ne sera quand même pas fluide comme un jour de semaine, un mardi après-midi autour du stade. Il y aura quand même des difficultés pour entrer et sortir du stade chaque fois. Mais nous mettrons en œuvre tous les moyens nécessaires.

Quant à la ligne de chemin de fer de ceinture, les choses avancent. Elles avancent peut-être doucement à vos yeux, mais elles avancent. Nous sommes avec le SDODM (schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) sur ce sujet-là, nous travaillons avec la région Aquitaine et, chaque fois que nous le pouvons, nous maillons le réseau TBC avec le réseau ferré.

M. Gérard CHAUSSET : Très rapidement, je ne vais pas refaire le débat sur la desserte du grand stade, les choses ont été dites. Sauf un point : on se satisfait bien sûr de desservir le grand stade à 18 000 passagers, très bien. Sauf un petit point de détail, on dessert gratuitement, et ça, ça pose problème. Je dis gratuitement parce que quand c'est bondé comme c'est, qui paie ? C'est la collectivité parce que personne ne valide, quasiment. Là, ça pose un vrai problème, on met beaucoup de moyens, on va mettre beaucoup de moyens, tant mieux, c'est comme ça de toute façon aujourd'hui, on ne va pas démonter le grand stade, sauf que c'est gratuit. C'est la collectivité. J'avais déjà posé la question, il y a quelques années, à propos de la desserte des Girondins de Bordeaux, je pense qu'il faudra quand même poser la question aujourd'hui. On va mettre un maximum de moyens, ça coûte cher. Il va falloir mettre le maximum de rames, il faut envoyer des rafales de tramways, il faut mettre bien sûr plus de conducteurs, plus les moyens de sécurité qu'il faut mettre en œuvre. On ne sera pas à l'abri, bien sûr, un jour, d'un pépin. C'est sûr. Et zéro recette là, parce que vous n'allez pas envoyer les contrôleurs et quand c'est bondé comme des sardines, il n'y a personne qui valide. Ça pose quand même un souci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Cette intervention me laisse perplexe. Vous avez regardé comment ça se passe dans les autres villes parce que le grand stade est desservi par le métro aussi à Paris. Je ne suis pas sûr qu'on valide non plus très précisément ces soirs-là et on peut regarder. On va regarder. Enfin si on rentre dans cette logique, je ne sais pas où on va s'arrêter. Ça veut dire qu'il va falloir faire payer tous les utilisateurs, toutes les entreprises utilisatrices du tramway. C'est une démarche qui est sans fin.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, je ne vais pas polémiquer. Je sais qu'il y a eu des recherches de solutions. Par exemple à Nantes, je crois qu'il y a 1 euro d'ajouté à l'achat d'un ticket.

M. le Président Alain JUPPÉ : S'il n'est pas payé, ça revient au même.

M. Gérard CHAUSSET : Avec le ticket d'entrée. En tout cas là, nous mettons le maximum de moyens et nous avons le minimum de recettes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je le répète, les retombées globales du fonctionnement du grand stade notamment à l'occasion de l'Euro 2016, mais aussi en d'autres circonstances sont en revanche extrêmement positives pour l'ensemble de l'économie locale. Madame DELAUNAY ?

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Maire, il serait très facile de mettre une petite taxe sur le billet pour compenser cette gratuité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il y avait longtemps qu'on n'avait pas imaginé une taxe, voilà. Taxons, taxons !

Mme Michèle DELAUNAY : Je savais Monsieur le Maire, enfin Monsieur le Président, une fois encore pardonnez-moi, que le mot taxe vous ferait réagir.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas que moi, je crois qu'il fait réagir les Français surtout.

Mme Michèle DELAUNAY : J'ai peur que vous en envisagiez quelques-unes dans un éventuel futur.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, on en reparlera le moment venu.

Mme Michèle DELAUNAY : Mais ce n'est pas le sujet. Je crois que cela pourrait être une compensation de mettre un petit bonus sur le billet en faveur du transport. Un bonus, ce n'est pas un mot méchant.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, c'est peut-être la solution, une taxe bonus, c'est comme ça qu'il faudra la présenter. Nous allons étudier cette question.

Sur la délibération, qui vote contre ? Deux Pessacais. Abstentions ? Merci.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. DUBOS et Mme TOURNEPICHE
votent contre

Mme BOST

2015/7/ 16 Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux - Observatoire du commerce - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Mme Christine BOST présente le rapport.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, je ne doute pas de l'intérêt d'observer, d'analyser et de mesurer l'activité commerciale de notre Département, donc de la Métropole. Deux observations à ce sujet.

Il serait judicieux puisque la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bordeaux s'emploie à cette tâche depuis des années, que nous ayons régulièrement ou annuellement le résultat de ces analyses, de ces observations en matière de commerce.

Deuxième observation, ceci nous permet, c'est vrai, non seulement de voir l'évolution de l'offre et de la demande, mais aussi de contrer les dérapages d'une invasion de grandes surfaces sur le Département. Ceci n'est pas nouveau. Notre Département était, il y a encore peu, le département ayant le plus grand nombre de m² de ce type d'enseignes. Il y a, vous vous en doutez, un déséquilibre flagrant entre ce type de grandes zones de commerces et les commerces indépendants, commerces de proximité comme, de même, les commerces de centre-ville qui en pâtissent fortement et meurent petit à petit. Alors à nous d'assurer un équilibre viable pour tous. Merci.

Mme Marie RECALDE : Monsieur le Président, à l'occasion de cette délibération, je voudrais rendre hommage à une personne qui a beaucoup travaillé sur cet observatoire, qui est décédée la semaine dernière, qui a beaucoup travaillé avec la Métropole, avec l'agence d'urbanisme et tous les acteurs du développement économique et qui s'appelait Brigitte LASTENNET. C'est tout.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, nous nous associons bien sûr à cet hommage. Est-ce qu'il y a des votes contre cette délibération ? Des abstentions ? Monsieur ALCALA.

M. Dominique ALCALA : Anne WALRYCK ne participe pas au vote.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien, il en est pris note. Très bien, la délibération est adoptée, délibération suivante. **Mme BOST**.

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés
Mme WALRYCK ne participe pas au vote

Mme BOST

2015/7/ 18 Association Atelier remuménage - Programme d'actions 2015 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Mme Christine BOST : Je veux bien présenter la délibération suivante, mais j'aurais aimé dire à Monsieur COLOMBIER quand même sur la délibération, que les documents produits par la CCI sont bien sûr à notre disposition et que nous avons proposé, lors de la dernière Commission économie, d'avoir un temps d'échange spécifique sur cette question. Dans la mesure où vous êtes membre de cette Commission, vous pourrez évidemment en bénéficier.

Et sur le deuxième point concernant le dérapage des grandes zones commerciales, je rappelle à l'assemblée qu'il y a quelques années, nous avions mis en place un moratoire sur les m² commerciaux, peut-être faudrait-il se réinterroger sur cette question.

Mme Christine BOST présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Juste un petit retour sur le dossier antérieur. À ma connaissance, le moratoire sur les grandes surfaces existe toujours dans la Métropole. Simplement nous avons observé ses effets pervers, c'est-à-dire que ça se passe de l'autre côté des limites de La Cub et maintenant de la Métropole. C'est sur le plan départemental qu'il faudrait aborder la question finalement. Sur le dossier 18, qui demande la parole ? Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Monsieur le Président, Chers Collègues, nous souhaitons à travers cette subvention à l'atelier Rémuménage alerter sur le sort fait par notre établissement et par les collectivités locales en général aux structures associatives et de l'économie sociale et solidaire. Avouer qu'il est pour le moins paradoxal de faire l'éloge du travail de cette structure qui le méritait sans aucun doute, tout en annonçant que sa subvention par Bordeaux Métropole est réduite de 20%. Elle n'est hélas pas seule dans ce cas. Nous avons évoqué, lors du dernier Conseil, le sort de la recyclerie du Grand parc qui était menacée. Des solutions semblent avoir été trouvées, mais c'est aussi la baisse des subventions qui était en cause.

En Conseil précédent encore, nous étions plusieurs à regretter que l'Union régionale pour l'habitat n'obtienne pas de Bordeaux Métropole les subventionnements espérés.

Soyons clairs, notre groupe ne partage pas la décision de diminuer systématiquement les subventions. C'est une décision qui répond peut-être aux exigences austéritaires nationales, mais pas du tout aux exigences sociales du territoire. Cela nous semble particulièrement vrai pour les structures de l'économie sociale et solidaire et associatives qui jouent un rôle crucial dans cette période de crise. Et pour être encore plus clair, nous aurions préféré que le coup de rabot s'abatte plutôt sur l'université hommes-entreprises pour laquelle notre

établissement verse 2 000 euros en plein mois d'août, mais à la fraîcheur des caves du Château Smith Haut Laffitte de Martillac. Des invités prestigieux débattent du concept du bonheur en entreprise, le tout sur le compte du contribuable, comprenez que le comparatif surprenne.

Pour nous, il doit y avoir des priorités dans cette période de crise sociale, nous émettons le vœu, Monsieur le Président, que ces structures ne soient pas soumises aux réductions de 5% que vous avez décidées. Je vous remercie.

Mme Christine BOST : Sur ce que vient de dire Monsieur PADIE, je ne suis pas tout à fait loin de partager ses inquiétudes, mais ce qu'il faut savoir, c'est que pour chaque structure d'économie sociale et solidaire, ces décisions-là ont été évidemment anticipées avec elle, préparés avec elle. Je voudrais simplement dire que nous avons eu hier un débat intéressant en Bureau sur la stratégie d'aménagement économique et que c'est le premier étage de la fusée, d'une structuration globale de notre stratégie de développement économique générale. Dans le débat que nous aurons, évidemment qu'il faudra s'interroger sur la façon dont nous continuons à accompagner les associations et les structures généralement d'économie sociale et solidaire parce qu'elles jouent un rôle extrêmement important en termes de développement économique, en termes de création d'emploi et surtout en termes de maintien d'emploi sur notre territoire. Je ferai partie de celles et de ceux qui soutiendront non pas un maintien des lignes budgétaires que nous portons aujourd'hui qui sont aux alentours de 650 000 euros sur l'économie sociale et solidaire, mais sur un coup de pouce. J'espère que nous serons attentifs à ces questions-là. Étant entendu qu'il faudra aussi observer, sur chacune de ces structures, la pertinence du modèle économique.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui vote contre cette délibération ? Pardon Monsieur DELLU.

M. Arnaud DELLU : Oui Monsieur le Président, en tant qu'administrateur bénévole, je ne prendrai pas part au vote sur cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est bien noté. Pas de votre contre ? Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : J'ai bien écouté la réponse de Madame la Vice-présidente, mais c'est une réponse langue de bois particulière. C'est-à-dire qu'on va soutenir, on a fait le premier étage, mais on va quand même maintenir le rabot. J'ai bien compris quand même. À la fin, on va maintenir le rabot, le coup de rabot. Ce qu'on demande, nous, c'est qu'on enlève le rabot. C'est « oui » ou c'est « non », mais on ne peut pas dire : « C'est le premier étage, mais on ne fera pas 650 000 euros, on fera moins avec des petits coups de pouce, mais on fera moins ». Non, il faut vraiment une réponse très concrète.

M. le Président Alain JUPPÉ : La réponse est concrète, c'est qu'on ne peut pas multiplier les coups de pouce et que, pour l'instant, nous avons un cadre budgétaire qu'il faut respecter.

Je soumets cette délibération telle qu'elle est. Alors qui vote contre ?

M. Max GUICHARD : Vous êtes plus clair, Monsieur le Président, mais je suis en désaccord.

Mme Christine BOST : Ce n'était pas exactement ce que j'ai dit Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, mais enfin c'est moi qui soumets la délibération.

Mme Christine BOST : Je suis interrogée par Max GUICHARD, je voudrais pouvoir repréciser mon propos parce que je pense qu'il n'a pas très bien compris ce que j'ai dit.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pardon. Je croyais que c'était moi qui ne vous avais pas compris, non c'est Max GUICHARD.

Mme Christine BOST : Quand je parlais de premier étage, je parlais du débat que nous avons eu hier en Bureau sur l'aménagement. C'est complètement autre chose. Et dans les mois à venir, avec mon autre collègue Vice-président, nous allons aussi travailler sur la stratégie globale de développement économique. Et dans cette stratégie globale, il y a bien sûr, il y aura bien sûr, en tout cas c'est ce que je défendrai, une part importante pour l'économie sociale et solidaire. Nous échangerons et je me battrais pour que les lignes budgétaires aujourd'hui qui sont consacrées à l'économie sociale et solidaire soient revues à la hausse. Est-ce que c'est clair ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Je suis absolument persuadé que chacun des Vice-présidents va se battre pour que ses lignes budgétaires soient revues à la hausse, c'est la logique et puis après on fera l'addition.

M. Max GUICHARD : J'ai mieux compris.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, bien compris. Je reprends ma question, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOpte à l'unanimité des
suffrages exprimés
M. DELLU ne participe pas au vote

M. DAVID

2015/7/ 28 Mutualisation des services - Ajustements d'effectifs - Décisions

M. DAVID

2015/7/ 29 Mutualisation des services - action sociale, régime indemnitaire, carrière - Décisions

M. DAVID

2015/7/ 30 Mutualisation des services - Temps de travail - Décisions

M. Alain DAVID présente les trois rapports.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Je voudrais saluer le travail qui a été accompli sous votre direction et avec le groupe d'élus qui vous a accompagné, saluer aussi le travail du Directeur général des services et de l'ensemble de nos services qui étaient confrontés à des questions difficiles. Des heures et des heures de discussions, de négociations ont permis d'arriver au résultat qui vous est proposé aujourd'hui. Je ne vais pas reprendre chacun des points qu'a évoqués Alain DAVID, mais je pense qu'on arrive à quelque chose de très équilibré et de tout à fait satisfaisant.

Cela se traduit d'ailleurs par la façon dont nos agents ont réagi aux pré-affectations qui leur ont été communiquées au mois de juin. Cette procédure avait suscité quelques inquiétudes. Voilà les chiffres dont je dispose aujourd'hui. Nous avons reçu sur les 4 765 agents concernés de Bordeaux Métropole et des différentes communes mutualisant une première partie de leur personnel au titre du cycle 1, nous avons reçu 3 534 acceptations formelles, soit un taux de réponses positives exprimées de 74%. Il y a eu 1 126 acceptations tacites puisque l'absence de réponse dans le délai imparti valait approbation. Ce qui représente 24 % soit au total 98% de réponses positives.

Nous avons enregistré 105 refus soit 2 % de réponses négatives. C'est donc un résultat qui montre tout simplement que le travail avait été bien préparé dans le respect des attentes de nos agents.

Pour ces 105 agents : 60 sont des agents de Bordeaux Métropole, 39 de la ville de Bordeaux, 2 d'Ambarès, 2 de Mérignac, 1 de Lormont et 1 du Bouscat. 18 sont de catégorie A, 33 de catégorie B, 54 de catégorie C. Beaucoup de ces refus ont été formulés de manière tout à fait constructive et correspondaient tout simplement à la volonté de nos agents de changer de poste pour pouvoir bénéficier d'une mobilité interne. Nous allons donc maintenant traiter chacun de ces 105 cas d'ici le mois d'octobre, je ne doute pas que nous parviendrons à trouver des solutions qui soient satisfaisantes pour tout le monde.

Je crois qu'aujourd'hui on a vraiment bien progressé, qu'on va pouvoir passer à la mise en place au 1^{er} janvier de l'ensemble de ce dispositif. Je renouvelle mes remerciements à tous ceux qui ont fait en sorte que le dialogue aboutisse à ce résultat positif. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Oui, je serai moins euphorique que vous, Monsieur le Président, hélas. Depuis plusieurs mois, nous ne cessons de proposer une mutualisation qui porte le développement des services publics, le respect des agents et la réponse aux besoins et attentes de nos communes et de leur population. Hélas avec le premier Vice-président et les élus désignés pour le groupe de travail de cette mutualisation dont vous avez créé les conditions de notre exclusion, c'est une tout autre démarche dans laquelle vous vous êtes enfermés, répondant au seul critère de la réduction des dépenses publiques avec un affaiblissement du fait communal. Il aura fallu ainsi deux grèves massives du personnel pour qu'enfin quelques avancées sociales puissent être entendues. Ce qui nous amène à nous abstenir sur la délibération 29.

Mais je voudrais ouvrir une parenthèse, Monsieur le Président. « Tout allait bien », me disiez-vous lors du dernier Conseil et « Tout va bien » me confirmez-vous aujourd'hui.

Hier 95 % des agents étaient ravis, aujourd'hui 98 %. Mais il y avait un chiffre que je ne connaissais pas, que vous avez mis sur la table, il y a 1 700 qui n'ont pas répondu. Et alors tranquillement vous les intégrez dans un *satisfecit*. Pourquoi pas ? Dorénavant pour les élections prochaines, on mettra les abstentions dans un vote positif. Voilà votre forme de

démocratie. C'est quand même très particulier. C'est un rajout que je fais à l'intervention que je devais faire, mais je suis quelque peu choqué par les propos que vous avez ainsi tenus.

Parce que si tel était le cas, que tout va bien, je ne comprends pas pourquoi le Comité technique (CT) de cette semaine, réuni deux fois, me semble-t-il, n'a pas validé vos propositions. Si tout va bien, pourquoi ça n'a pas été validé ? Pourquoi ce matin l'intersyndicale manifestait contre le passage en force sur le temps de travail. Pourquoi si tout va bien ? Je ne comprends pas pourquoi l'intersyndicale est toujours unie contre ces propositions ? Et enfin je ne comprends pas qu'une pétition dénonçant les méthodes de cette mutualisation ait recueilli, ces derniers jours, plusieurs centaines de signatures d'agents. Je ferme là la parenthèse. Mais c'est quand même des préoccupations préoccupantes qui ne me font pas sourire, qui ne me satisfont pas. Je ne voudrais pas que ça soit à 98% à semelles plombées qui viennent travailler à la Métropole. Et n'est-ce pas le risque face auquel nous sommes ?

Par contre pour les délibérations 28 et 30, nous exprimons une franche opposition tant sur la méthode de votre concertation sociale - je viens d'en parler - que sur le fond politique social que sous-entend votre mutualisation. La méthode, en effet, ressemblant à une marche forcée à laquelle nos agents et leurs organisations syndicales ont eu et ont toujours à faire. Votre écoute de leurs attentes, de leurs propositions, est à la même hauteur, Monsieur le Président - excusez-moi de faire une digression - que celle de votre interprétation du résultat électoral en Grèce, que je me permets de résumer ainsi « *Peuple grec, sortez donc de l'euro. Nous n'en changerons aucune des règles qui vous ont conduits à la misère que vous connaissez aujourd'hui* » et que je rajouterais, vous avez rejetées par référendum. Oh je sais que vous allez vous gargariser soi-disant d'un accord que TSIPRAS signerait le dos courbé. Je dis de faire très attention là aussi à la démocratie.

En 2005, vous vous êtes assis sur le vote « Non » des Français et pas que vous, Monsieur le Président, beaucoup ici dans cette salle. Quelques années après, vous vous êtes assis sur le vote du peuple néerlandais. Là, vous vous asseyez sur le vote du peuple grec. Mais quel vote vous allez respecter les uns et les autres ? Il y a eu aussi le vote de 2012 où les gens sont allés voter pour qu'on renégocie le Traité de Lisbonne. On s'est assis dessus. Je demande à ce qu'on se relève quelque peu.

Tout est dit, aujourd'hui, dans votre vision métropolitaine et demain pour notre pays. Mais nous restons confiants pour l'avenir, tant nous avons pu mesurer les compétences, la solidarité, et l'intérêt de nos agents pour une Métropole publique et ambitieuse. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas soutenir les délibérations 28 et 30 porteuses notamment d'une augmentation du temps de travail et d'une perspective affichée de réduction de postes, notamment en appui de votre déclaration, Monsieur le Président, jamais démentie de non-replacement de départ en retraite. Je vous repose la question : « *Est-ce que vous confirmez cette déclaration faite à Eysines ?* » Voilà aussi pourquoi, avec ambition et optimisme, nous ne céderons en rien pour aller vers le renforcement des services publics et contre l'austérité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci mon Cher Collègue. C'est formidable ces petits appareils-là. On trouve des tas de choses. Monsieur TSIPRAS vient d'accepter de porter le taux unifié de la TVA à 23 % comme on le lui demandait, alors qu'il l'aurait refusé jusqu'ici.

S'agissant des retraites, Monsieur TSIPRAS accepte de réduire les départs anticipés et de porter l'âge de départ à la retraite à 67 ans sauf 62 avec 40 ans de travail.

Monsieur TSIPRAS accepte de ne pas augmenter l'impôt sur les sociétés, comme il envisageait de le faire.

Il accepte de supprimer les avantages fiscaux dans les îles et notamment à Mykonos ou dans quelques autres îles très fréquentées par les touristes où le taux de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) s'appliquera comme ailleurs.

Il accepte de reprendre la privatisation des aéroports régionaux du Pirée, du Thessalonique et d'autres choses.

Il accepte de tailler dans le budget de la défense de 300 millions euros. Alors que le peuple grec n'a pas voté dimanche là-dessus.

M. Max GUICHARD : Et vous êtes fier ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne suis pas fier du tout, ne vous excitez pas.

M. Max GUICHARD : C'est honteux !

M. le Président Alain JUPPÉ : Ça veut dire tout simplement que vos leçons de démocratie sont ridicules. Et la démocratie, c'est aussi ce que pense...

M. Max GUICHARD : Alain, j'espère, Alain ANZIANI, que tu vas répondre !

M. le Président Alain JUPPÉ : Du calme Monsieur, je dis simplement que, de temps en temps, la démagogie ne paie pas et que le réalisme finit par s'imposer. Je suis heureux que nous puissions continuer à discuter avec les Grecs pour les garder parmi nous. C'est ce que j'ai toujours souhaité dès lors qu'ils acceptaient, eux aussi, de faire mouvement. Je n'irai pas plus loin, mais comme vous avez éprouvé le besoin d'évoquer ce sujet, je voulais remettre un peu les choses en perspective parce que vos leçons de démocratie commencent à, comment dire.... - Je cherche un mot doux, un mot très doux, - non, irriter est un mot fort, beaucoup d'entre nous ici et je ne suis pas le seul.

Revenons maintenant à nos problèmes qui sont la mise en œuvre de la mutualisation. Je pense qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet. Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, je veux simplement dire, au sujet de ce que vous avez lu, que le Parlement grec doit encore voter et qu'il faut, dans toute cette histoire, ce drame et ce débat, sauver l'honneur des deux parties à la fois la Grèce, son gouvernant et l'Union Européenne. Et chaque prise de position qui pourra donner l'impression que quelqu'un a plié serait malencontreuse et contreproductive.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je partage ce point de vue dans les deux sens. N'est-ce pas ?

Très bien, alors revenons à la mutualisation. Qui souhaite s'exprimer là-dessus sur les trois délibérations que vient de présenter Monsieur DAVID ? Pas d'autres demandes de parole ? Si, Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui rapidement pour retomber les pieds sur terre, mais c'est vrai que les problèmes de mutualisation, c'est aussi un problème de solidarité, donc nous, nous voterons pour les deux délibérations 28 et 29 et nous nous abstiendrons sur celle concernant le temps de travail. Nous aurions souhaité des assurances sur la souplesse et que cela se fasse sur la base du volontariat et pas de la contrainte. Nonobstant ce problème, nous voterons les deux autres délibérations. Je ne vais pas refaire les points de vue que nous avons déjà établis à plusieurs reprises sur notre position là-dessus.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres remarques ? Monsieur DAVID, vous voulez rajouter quelque chose ? Non ? Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Excusez-moi parce que j'ai peut-être eu tort de faire une digression sur la Grèce parce que vous vous en êtes bien servi pour éviter toutes les autres questions sur la mutualisation.

Je reviens sur la mutualisation, Monsieur le Président, et je vous pose cette question toute simple : « *Est-ce que vous maintenez ce que vous avez dit publiquement à Eysines, qu'il n'y aurait pas de remplacement des départs en retraite ou les départs à la retraite ne seraient pas remplacés ?* » Est-ce que vous confirmez cela ou pas ? Ce n'est pas une petite question.

M. le Président Alain JUPPÉ : Les ultimatums de Monsieur GUICHARD. Il s'agit de délibérer sur trois textes sur lesquels je n'ai rien à ajouter parce que je partage totalement ce qu'a dit Alain DAVID à l'instant.

Sur le reste, j'ai indiqué qu'il n'y aurait pas de suppression de postes liée à la mutualisation. Il est absolument évident qu'au plan national comme au plan local, dans les années qui viennent, nous ne pourrons pas remplacer tous les départs à la retraite si nous voulons maîtriser notre masse salariale. C'est clair, je l'ai dit 250 fois et je continuerai à le dire et les Français jugeront. Je ne vois pas où est le débat, où est l'effet de manche qu'on peut faire là-dessus.

Ce n'est pas le vote, on ne va pas voter sur mes déclarations et sur mes convictions personnelles. On vote sur des projets de délibérations qui sont là. Alors, on va les appeler un par un.

D'abord le 28 qui porte sur les ajustements d'effectifs. Qui vote contre ? Groupe communiste ? Le 28, vote contre ? Abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

Le 29 qui porte sur l'ensemble des dispositions sociales et le régime indemnitaire. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention.

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés
Le groupe des élus Communistes et apparentés s'abstient

Et sur le 30, temps de travail. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ à la majorité
Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre et le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous remercie, ces trois délibérations sont adoptées et naturellement nous avons encore beaucoup de travail à faire pour mettre tout ça en application.

Alors nous passons à la suite Monsieur ALCALA.

M. DAVID

2015/7/ 34 Association centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Gironde (CIDFF) - Subvention de fonctionnement 2015 - Convention triennale - Organisation d'une action "Mixité des emplois et insertion professionnelle des femmes" - Subvention - Conventions - Autorisation - Décision

M. Alain DAVID présente le rapport.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, nous ne pouvons que nous féliciter de cette délibération et de ce contenu qui permettra d'accompagner 11 femmes vers une reconversion professionnelle visant à plus d'égalité entre hommes et femmes.

Je tiens, à cette occasion d'ailleurs, à saluer ainsi que le fait aussi ma voisine Emmanuelle AJON l'action globale du CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) qui est extrêmement utile et concerne tout notre Département.

Je note également que nous avons trouvé, que la Métropole a trouvé, et je salue cette possibilité, une possibilité de relogement après la venue à échéance du bail qu'avait le CIDFF rue Jean-Jacques Rousseau, dans un local de la rue Jean-Jacques Rousseau. Ce bâtiment de la rue Thiac est particulièrement bien approprié et vous savez, Monsieur le Président, quelle attention je fais au sort des associations et à la difficulté qu'elles ont bien souvent de se loger. Et j'émets un vœu auprès de vous aujourd'hui, c'est que ce bâtiment, cet immeuble qui est de grande importance puisse avoir un jour cette destination. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur DAVID ?

M. Alain DAVID : Non, pas grand-chose d'autre. Je n'ai pas de réponse particulière puisqu'il y a une unanimité dans cette enceinte.

M. le Président Alain JUPPÉ : Absolument et nous saluons tous l'action bien sûr de cette association. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2015/7/ 36 Commande artistique Garonne - Réalisation du triptyque "Vril, Le Puits / Pavillon Jacques Ellul, L'Observatoire" de l'artiste Suzanne Treister - Autorisation

M. Alain DAVID présente le rapport.

M. Jacques COLOMBIER : Oui. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, vous vous demandiez pourquoi, avec étonnement, ce dossier était dégroupé. C'est apparemment à ma demande. J'avoue que vous avez, avec force de détails, justifié par l'aide à l'emploi parce que des entreprises en effet participeraient à cette œuvre. Moi, je vais vous dire tout simplement qu'embellir une ville et un site, c'est faire œuvre de vie d'un urbanisme de qualité. Je ne dirai pas d'améliorer le bien-vivre, formule galvaudée et grammaticalement barbare.

Vous acceptez pour la Métropole le principe de commande artistique, pourquoi pas ? Que le beau ancré dans une réalité dans l'âme d'une ville l'embellisse bien sûr, mais deux conditions doivent à mon avis être réunies :

- Que ce programme soit d'un coût raisonnable, surtout en période de crise et d'économies, tel que vous l'annonciez, Monsieur de Président, en prenant votre présidence ici. Vous rappeliez que vous vous engagiez à vous astreindre à des priorités et à elles seules. Ces œuvres au coût important malgré tout, ne sont évidemment pas une priorité. C'est du moins mon avis.
- De même, ces œuvres doivent correspondre à la culture, à la vision de notre ville ; vision qu'elle donne à ses habitants comme à ses visiteurs, à la beauté de son architecture, de la réalité de son histoire passée, mais aussi présente.

Alors quand on découvre que l'artiste choisie veut nous embarrasser d'une soucoupe volante survolant bien qu'immobile, les eaux de la Garonne, on peut se demander où est le rapport avec Bordeaux et sa Métropole. Eh bien elle l'a trouvé. Elle nous explique que cette soucoupe, je cite, serait « *extrait d'un des navires de guerre enfouis dans le lit de la Garonne et par un processus alchimique amènerait à la métamorphose d'une chose à une autre* ». Ça parait une évidence, mais justifier ainsi cet ovni (objet volant non identifié) à Bordeaux, il fallait y penser, il fallait même oser. Au coût de 591 000 euros hors taxes, cet engin ovoïde serait un « *vril* », terme issu de l'imagination d'un écrivain de science-fiction de la fin du XIX^e siècle, considéré comme prémonitoire du conflit de la deuxième guerre mondiale avec un groupe, je cite toujours, « *de nazis qui aurait développé un programme de navettes spatiales* ». « *Mais on n'en a aucune preuve* », prend-elle la précaution de rajouter, sous peine de tomber dans le ridicule.

Enfin, mes Chers Collègues, si vous ne l'avez déjà fait, lisez le dossier en annexe, je vous assure, ce n'est pas triste. Quoi qu'il en soit, ne serait-ce que pour ces pseudo-justifications, on est en droit de douter du bien-fondé d'une telle opération.

Ce programme de trois œuvres à hauteur de près de 1,5 million d'euros TTC est indécent. Alors que la pauvreté gagne, comme l'insécurité, nos quartiers, vous le rappeliez il y a quelque temps, il y a d'autres projets ou d'autres défenses à faire pour les élus que nous sommes, pour nos concitoyens. Je voterai clairement contre ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, à l'inverse d'Alain DAVID, je ne suis pas surpris du tout que cette délibération ait pu être dégroupée à la demande du Front National (FN), sachant que systématiquement, dans toutes les collectivités locales où le Front National a pu être élu de façon éphémère fort heureusement, la priorité des priorités, c'est de commencer à canarder - passez-moi l'expression - les budgets culturels. Considérant qu'à *fortiori* en période de crise, la culture doit être sanctuarisée, qu'un pays en crise comme le nôtre et une Métropole qui l'est également ont tout intérêt à reposer sur un terreau culturel fort et surtout pas comme le fait le Front National, opposer la culture aux obligations sociales qui sont les nôtres et que nous essayons, dans la plupart du temps, d'assumer.

Je regrette que le Front National ou en tout cas son élu n'ait pas eu la curiosité d'aller voir qui est Suzanne TREISTER. Personnellement, j'avoue mon inulture, je ne connaissais pas Suzanne TREISTER, je suis allé voir sur différents sites qui était Suzanne TREISTER. C'est une artiste considérable, artiste contemporaine britannique considérable qui, effectivement, œuvre dans l'art contemporain. Et il est facile de se gausser, de ridiculiser un certain nombre d'œuvres avec facilité comme vient de le faire l'élu précédent.

Suzanne TREISTER, vous devriez le savoir, mérite beaucoup mieux que ces sarcasmes auxquels vous vous êtes livré, il y a quelques instants, mais aussi et surtout Monsieur le Président, mes Chers Collègues, n'oublions pas que la commande qui a été passée à Suzanne TREISTER concerne une œuvre qui est appelée « Le Puits ». À deux pas des quais de la Garonne, Suzanne TREISTER s'est étonnée que rien à Bordeaux ne rende hommage à la pensée de Jacques ELLUL et a imaginé un monument hommage qu'elle a appelé Le Puits. Un hommage à Jacques ELLUL que vous n'avez même pas cité, que vraisemblablement vous ne connaissez pas, qui est un auteur considérable pour l'image de notre ville, au même titre que François MAURIAC et d'autres que je ne citerais pas, je ne suis pas étonné que même le nom de Jacques ELLUL vous soit passé totalement au-dessus de la tête et que vous ne vous associez pas à un hommage que notre Métropole doit rendre incontestablement à cet artiste majeur.

Je suis heureux de partager le point de vue de Suzanne TREISTER qui considère, je l'ai lu dans une interview que "La technique ou l'enjeu du siècle" est un des livres les plus importants de la seconde moitié du XX^e siècle.

Monsieur le Président, mes Chers Collègues, vous comprendrez qu'en ce qui nous concerne, nous nous associons totalement à cette délibération, à cet hommage peut-être un peu tardif, mais rendu à la pensée de Jacques ELLUL et que naturellement nous voterons dans l'enthousiasme cette délibération.

(Applaudissements)

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Maire, brièvement, et oui je crois qu'on peut applaudir ce que vient de dire Pierre HURMIC, car je m'y associe totalement et je serai beaucoup plus bref. Nous savons bien que la créativité et peut-être, d'une certaine manière, la liberté gênent Monsieur COLOMBIER et ses amis, et nous allons, pour ces raisons et pour plein d'autres, continuer de l'encourager et de la soutenir. La ville de Bordeaux se félicite de voir arriver sur son territoire deux de ces œuvres. J'ajoute pour prouver peut-être par les faits que ces œuvres sont les bienvenues, je retrouvais récemment la pétition que nous avions reçue contre le Lion de VEILHAN qui a été installé à la Bastide, je pense que si, aujourd'hui, nous voulions le retirer, il y aurait évidemment une levée de boucliers, car ces œuvres sont aujourd'hui appréciées et totalement intégrées dans notre Métropole. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Moi aussi, comme vous tous, je m'associe totalement à l'intervention de Pierre HURMIC. Je fais partie de ceux qui n'ont pas toujours l'esprit éveillé et de pouvoir toujours tout comprendre de tous les aspects culturels, mais justement c'est cette diversité qui nous enrichit et qui nous tire vers le haut dans l'appréciation et, en effet, les questions de la culture doivent être intouchables dans une société dite de développement comme la nôtre.

Mais je ne sais pas si vous avez bien entendu ce qu'a dit Monsieur COLOMBIER. Il a eu un bref passage pour défendre les nazis, je ne sais pas si vous avez bien entendu. Je l'ai entendu. Monsieur COLOMBIER vient de baisser le masque de sa nostalgie.

M. Jacques COLOMBIER : Il faut acheter un cornet, mon Cher Collègue, vous comprenez mal.

M. le Président Alain JUPPÉ : Attendez, pardon, ne faisons pas trop de procès d'intention. J'avoue que j'ai peut-être été inattentif, mais je n'ai pas perçu cela. Je ne sais pas. Essayons d'éviter les procès d'intention.

M. Max GUICHARD : Je vous demande de réécouter.

M. le Président Alain JUPPÉ : On va demander à Monsieur COLOMBIER ce qu'il a dit alors.

M. Max GUICHARD : Non, non, non !

M. Jacques COLOMBIER : Si, si !

M. Max GUICHARD : Non, je sais comment il va faire. Non, c'est enregistré, je demande à ce que l'enregistrement soit lu par tout le monde. Si je me suis trompé, je présenterai mes excuses, mais je crains hélas que je ne me sois pas trompé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, Monsieur COLOMBIER, on ne va pas poursuivre trop longtemps cet affrontement verbal.

M. Jacques COLOMBIER : Je vais répondre à Max GUICHARD qui entonne les trompettes du politiquement correct. Ça m'étonne du reste puisque malgré tout le PC (parti communiste) a encore un petit côté rebelle du moins en paroles. Mon Cher Collègue HURMIC, j'avoue que je suis... je ne vais pas faire d'effet de manche, mais je suis assez sidéré de la violence aussi bien dans les paroles, de vos attaques vis-à-vis du Front National dès qu'on ose, - nous sommes au pays de Voltaire, on peut quand même s'exprimer sur tout -, dès qu'on ose ne pas être d'accord sur un sujet comme la culture. Du reste comme notre collègue à la mairie de Bordeaux, mais nous en reparlerons mercredi prochain.

Vous avez dit des inexactitudes grossières. D'abord je me permets de relever que, quand vous dites « *de façon éphémère les villes FN* », je vous rappelle quand même qu'il y en a actuellement une douzaine et je vous rappellerai à vous tous, mes Chers Collègues, que c'est à l'aune d'une seule chose que l'on voit dans la gestion des communes et non pas vos attaques irrationnelles... Après un an, vous le savez, il y a un sondage, pas sondage du Front National, et qui montre que 74% de la population est tout à fait en phase avec la gestion de ces villes par les équipes de mon mouvement.

Deuxièmement, vous parler de sarcasmes. Je ne parle pas de sarcasmes. J'ai le droit de m'étonner, en effet, des justifications de cette artiste qui met une soucoupe volante, chacun peut avoir un avis sur les soucoupes volantes. Mais une soucoupe volante en disant : « *Ça a un rapport avec Bordeaux, ça vient des navires enfouis dans la vase de la Garonne* ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur COLOMBIER, vous nous l'avez déjà dit.

M. Jacques COLOMBIER : Troisièmement, moi je crois là aussi, je ne sais pas si les Bordelais vont s'extasier, alors c'est une artiste extraordinaire comme tous les artistes contemporains, on a toujours des termes dithyrambiques. C'est une très grande artiste, très bien. Moi je constate une chose et je préfère, enfin chacun peut en discuter, l'œuvre de JAUME PLENSA. On a fait une souscription, on n'a même pas réussi, les Bordelais n'ont pas suivi puisqu'on n'a même pas réussi, malheureusement, à pouvoir la racheter de façon publique, il a fallu un mécène qui a mis la main à la poche. Ça, j'allais dire, c'est du concret. Quant à Monsieur ELLUL, vous me prenez pour un inculturé complet, non, mais je ne réponds même pas là-dessus, Monsieur HURMIC. Vous êtes une grande sommité !

M. le Président Alain JUPPÉ : Si vous ne répondez pas, on peut conclure.

M. Jacques COLOMBIER : Mais Monsieur le Président, les attaques sont tellement grossières et violentes quand même que vous pourriez m'accorder 2 à 3 minutes, mais je termine.

Mon pauvre Max GUICHARD, excusez-moi de vous qualifier ainsi, mais enfin il faut vous acheter un appareil auditif. Ce n'est pas possible. Je rappelle la phrase que j'ai dite...

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'attaque personnelle, s'il vous plaît !

M. Jacques COLOMBIER : Je rappelle la phrase que j'ai dite : « *la science-fiction... très bien, d'une œuvre considérée comme prémonitoire du conflit de la Seconde Guerre Mondiale* » et je cite l'artiste, c'est dans le dossier, « *avec un groupe de nazis qui aurait développé un programme de navettes spatiales* », « *Mais on n'en a aucune preuve* » dit-elle, elle prend la précaution de rajouter cela sous peine de tomber dans le ridicule. Qu'est-ce qui justifie en effet cette chose-là ? On est un peu dans le matin des magiciens, vous savez, alors là, les nazis ont trouvé un peuple qui vivait sous terre, enfin on n'en a pas la preuve. Voilà ce que j'ai dit tout simplement.

Mais je termine simplement, Monsieur le Président, en constatant que je suis le seul ici à avoir une idée différente. Bon très bien, vous avez le droit de la contrer, vous avez le droit de vous exprimer. Mais de le faire avec une telle violence, je trouve que ce n'est pas faire acte de démocratie quelles que soient vos sensibilités. J'ai, en général, des termes toujours assez corrects. Je ne tombe ni dans la vulgarité ni dans l'insulte. Vous appelez ça du « *sarcasme* », on peut appeler ça un peu de l'humour, chacun pourra en juger. En attendant, vous ne me ferez pas taire, je l'ai déjà répété dans d'autres enceintes et je continuerai à défendre le point de vue que j'ai ou du moins que je peux représenter avec les votes qui m'ont amené dans cette assemblée. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien le débat est clos. Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, une réponse à Fabien ROBERT. Je suppose que si vous enleviez la Maison KABAKOV, il n'y aurait aucune levée de boucliers, mais au contraire une approbation tout à fait générale.

M. le Président Alain JUPPÉ : Alors ça c'est une intervention extrêmement intéressante. Quel est le jugement que vous portez sur Monsieur KABAKOV, c'est un artiste internationalement connu ou pas ?

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Maire, internationalement connu.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est une intervention extraordinaire, ça. On n'a pas le droit de critiquer les œuvres qui nous sont présentées aujourd'hui, mais vous nous proposez de retirer l'œuvre d'un artiste qui ne vous convient pas, mais qui est un grand artiste international. Je ne le ferai pas parce que moi je respecte la création artistique, pas comme vous. Alors pas de leçon là-dessus, s'il vous plaît.

Mme Michèle DELAUNAY : Je peux répondre ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui vous pouvez répondre, enfin vous venez de le dire, vous l'avez dit à l'instant.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, à vous aussi, je dirais qu'il faut mieux entendre, car j'ai dit seulement en réponse à Fabien ROBERT qui évoquait l'enlèvement du Lion bleu et qu'il y aurait une levée de boucliers. Je pense que si, par mégarde bien sûr, il y avait un enlèvement de la Maison KABAKOV, il n'y aurait pas de levée de boucliers. Et si je

respecte cet artiste, je crains que l'entourage de la Maison KABAKOV, les riverains et les... ceux qui viennent à l'hôpital PELLEGRIN n'aient pas encore compris que c'était une œuvre d'art et qu'il faudrait l'écrire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien, il faudrait l'écrire. Vous vous êtes engagée sur une pente un petit peu glissante. Je vous rappelle que, dans le programme du Front National, si je me souviens bien, ça a peut-être été enlevé depuis, il était prévu de soumettre à l'avis de jurys populaires les créations d'art contemporain pour savoir si elles étaient bien dans la bonne ligne ou pas.

Je crois que la création est un mystère, il faut la respecter, elle est toujours un petit peu destructive, elle surprend toujours. Je souscris à ce qu'a dit Fabien ROBERT, le Lion de VEILHAN a été, dans un premier temps, moqué pour ne pas dire rejeté, et aujourd'hui il fait partie du patrimoine bordelais. J'étais, il y a peu de jours, à la Fondation Vuitton où on exposait un certain nombre de grands chefs d'œuvres internationaux. Et il y avait en particulier La Danse de MATISSE. On nous rappelait que, lorsque ce tableau a été révélé, il a suscité des sarcasmes, un rejet, des moqueries et même l'aristocrate russe qui en avait passé commande a hésité à le recevoir, si je peux dire, à le réceptionner et à l'exposer. Aujourd'hui il est considéré comme un des chefs d'œuvre de la culture mondiale. Vous voyez qu'il faut être modeste vis-à-vis de la création contemporaine et je suis moi toujours modeste, c'est souvent l'histoire qui juge.

En tout cas, je me félicite, moi, que notre Métropole malgré la dureté des temps, je ne suis pas sûr que nous pourrons continuer à ce rythme-là compte tenu des contraintes budgétaires, mais je me félicite que nous donnions à de grands artistes ou à de moins grands artistes d'ailleurs la possibilité de s'exprimer. L'aide à la création est un des objectifs majeurs de la politique culturelle que nous menons à Bordeaux et j'ajoute que la culture est évidemment un facteur absolument essentiel de toute politique publique parce que c'est d'abord un élément d'épanouissement individuel, de construction de la personnalité. La culture, c'est ensuite des moments d'émotion partagés et elle contribue puissamment au lien social. Et puis enfin n'oublions pas que c'est un élément de rayonnement européen et international pour notre pays. Je parlais tout à l'heure de la Fondation Vuitton, elle a reçu 900 000 visiteurs depuis son ouverture, il y a quelques mois et c'est devenu un joyau de l'attractivité culturelle de Paris. Qu'on le prenne sous quelque angle qu'on le veuille, individuel, collectif, ou même de rayonnement international, une action culturelle ambitieuse fait partie de notre responsabilité et du développement de notre Métropole.

Alors qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. COLOMBIER vote contre

M. MANGON

2015/7/ 43 Elaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de Bordeaux Métropole - Débat sur les orientations

M. Jacques MANGON présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président, juste deux précisions. La taxe locale sur la publicité extérieure reste de compétence communale, c'est bien ça ? Et par ailleurs, les Conseils municipaux ont tous délibéré là-dessus.

M. Jacques MANGON : Les Conseils municipaux vont délibérer.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, Monsieur MANGON, je souhaite saluer cette délibération et les orientations très positives qu'elle présente afin de dépolluer le paysage urbain.

Je me permets d'y ajouter un codicille, en quelque sorte. J'avais fait à Monsieur le Président en tant que Maire de Bordeaux une proposition en juin 2011, que l'on puisse faire une charte concernant les dispositifs, les affichages, les placardages transparents qui sont imposés à l'intérieur des vitrines et se confondent avec elles. Alors, actuellement le règlement ne rend pas possible de les interdire ou de les réglementer directement, car ils font partie de manière tout à fait illogique de la décoration intérieure de la boutique. Et nous ne pouvons pas y toucher autrement, c'est le dispositif que j'avais proposé, que sous la forme d'une charte de qualité, voire d'un label de HQE (Haute qualité environnementale).

Cette idée à laquelle, Monsieur le Président vous n'aviez pas répondu, a été reprise, je ne dirais pas reprise, je n'imagine pas qu'elle ait eu connaissance de cette proposition, par la maire de Paris, Anne HIDALGO, qui a établi un cahier de recommandations que vous trouverez en ligne, de telle manière que ces vitrines ne viennent pas en contravention flagrante avec tous les efforts que nous faisons sur le paysage urbain. Et je vous invite, les maires des communes, à aller regarder ces recommandations. Je les ferai parvenir à Monsieur MANGON. Et je lui ferai parvenir également les photos que j'avais prises. Vous comprendrez que ces affichages qui ont beau être derrière la vitre sont visibles d'abord de l'extérieur, ont un effet absolument fâcheux dans nos rues à Bordeaux, mais bien sûr dans les autres communes de La Cub. Et je pense que nous pourrions évoluer, Monsieur MANGON, vers cette charte ou ces recommandations que nous essaierions de faire partager aux commerçants. C'est leur intérêt, bien évidemment. Et d'autre part, pour ma part, je vais essayer de glisser quelques amendements ou quelques mini-propositions de loi pour que cela puisse être désormais réglementé. Je vous remercie.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, Chers Collègues, d'abord saluer aussi le principe de ce règlement intercommunal qui est adossé au PLU (plan local d'urbanisme). C'est une nouveauté, c'est une première. Et ça va plutôt dans le bon sens parce que ça va quand même nous permettre d'avoir une harmonisation du paysage et surtout une harmonisation, je l'espère, vers le haut. C'est le premier point.

Deuxième point, il y a 12 orientations qui sont présentées. Ça va dans le bon sens. Nous retiendrons notamment, par exemple, l'interdiction complète de publicité dans les espaces de nature, l'harmonisation des règles pour plus de cohérence sur la suppression des doublons. Bien sûr, ces orientations vont dans le bon sens, mais on ne connaît pas encore tout à fait le détail. Et ça a été dit, il faudra vraiment s'assurer que le détail corresponde bien à ces orientations. Notamment, j'en veux pour preuve un certain nombre de règles qui me semblent indispensables : l'interdiction des doublons, des côté-à-côte, l'interdiction des 12 m². Ça va quand même plutôt dans un meilleur sens esthétique. L'interdiction de la publicité dans les ronds-points et avec un certain nombre de distances en approche du rond-point. On souhaiterait plutôt du format 2 m², ce qui permettrait d'avoir une vraie réduction de l'impact publicitaire. Un certain nombre de points sur lesquels il faudra travailler.

Ça a été dit, il y a quand même un manque, c'est le numérique. Parce qu'en fait, la publicité, elle procède toujours par accumulation. Vous avez rarement des dispositifs qui disparaissent. Mais vous avez toujours des dispositifs supplémentaires. Aujourd'hui, 3 000,

c'est le nombre de messages publicitaires que chaque citoyen français doit subir et auxquels il est confronté. C'est quand même une vraie réalité, une vraie nuisance. Sur le numérique, nous souhaitons qu'il soit fortement restreint et contraint. Alors je sais que vis-à-vis de la loi, on ne peut pas l'interdire complètement. Mais il me semblerait un, de le contenir à un format mesuré, 2 m². Et d'autre part de le contenir sur certains sites. Mais surtout éviter sa prolifération parce que là nous aurons, je pense, un vrai danger de pollution visuelle. Voilà en quelques points. Je pense que de là même, parce que vous avez dit que c'était une forme de liberté, si les publicitaires revendent un droit à la publicité, je pense que le citoyen est tout à fait légitime à exiger aussi un droit à la non-publicité. On a vu ce qui se passe sur Grenoble. C'est fortement intéressant. Et je pense que là, il y a des modèles nouveaux à trouver.

Je prendrai, par exemple, ce que l'on a fait ici sur la Métropole, sur Bordeaux et sur la Métropole. C'est la mise en place du système VCub qui n'est pas adossé à la publicité, qui est adossé au système de transport. Nous avons été les premiers à le faire. Et je pense que c'est un bon exemple. On peut, dans certains cas, se passer du financement de la publicité. Je vous remercie. Nous serons très attentifs, en tout cas, sur ce dossier.

Mme Véronique FERREIRA : Monsieur le Président, Chers Collègues, saluer à mon tour la belle opportunité pour la Métropole d'améliorer encore davantage le cadre de vie de ses habitants et faire la comparaison avec un certain nombre de communes de la Métropole qui avaient un règlement local de publicité, un contentement total des citoyens.

Trois remarques rapides sur ce débat.

Premier enjeu, c'est effectivement la question des panneaux publicitaires, et plus exactement la maîtrise de la densité des panneaux publicitaires. Et pour cela, même si on n'est pas encore rentré dans les détails, il faut à tout prix maîtriser les inter-distances entre les supports publicitaires. Les sept zonages identifiés sont très intéressants et il faudra peut-être être particulièrement attentif sur le zonage 4, sur les espaces et quartiers résidentiels. Ce ne sont pas les lotissements qui posent souci parce qu'ils ne sont pas considérés comme étant rentables ou attractifs par les annonceurs. Mais ce sont les grands axes, les axes moyens qui structurent notre territoire, et pas forcément les axes structurants, mais à l'intérieur même de nos villes. Il faut à tout prix, là-dessus empêcher le fleurissement des panneaux publicitaires même s'ils sont de petit format et esthétiquement corrects, et pour cela imposer un règlement restrictif sur les distances autorisées à l'intérieur de cet espace-là.

Deuxième remarque, sur l'application du RLPI (règlement local de publicité intercommunal). Cela va se faire par les maires via leur pouvoir de police. Il est indispensable bien sûr que la Métropole ait un rôle d'accompagnement avec une entente parfaite entre les communes qui ont d'un côté une vision fine et précise de leur territoire, et la Métropole qui a d'autres moyens et certainement des capacités juridiques. La question du règlement des infractions, dans un premier temps, tout du moins, sera essentielle pour éviter un RLPI trop abstrait, incantatoire j'oserais dire, dans un domaine où on sait très bien que les recours juridiques sont très nombreux de la part des annonceurs et contre lesquels il faut pouvoir se prémunir.

Et troisième remarque enfin, dernier enjeu, sur la deuxième partie sur les enseignes et pré-enseignes. Il est absolument nécessaire d'accompagner les petits commerçants, les petits artisans locaux qui sont un petit peu inquiets parfois lorsque l'on met en place un certain nombre de restrictions. Ils ne doivent pas être impactés dans leur développement. Et cet accompagnement peut se faire de deux manières :

- La sobriété des enseignes et des pré-enseignes, c'est un objectif qu'il faut à tout prix atteindre, mais tout en conservant d'un autre côté la vitalité commerciale des petits

commerçants en les accompagnant sur des supports de qualité, sur leur façade et vitrine. Je rejoindrai ce qu'a dit Madame DELAUNAY avant moi, travailler avec eux sur des supports de qualité qui leur permettent de maintenir leur vitalité commerciale sans pour autant accroître la pollution visuelle d'un autre côté.

- Et deuxième manière avec laquelle on peut les aider, travailler ensemble sur la signalétique urbaine qui est un accompagnement fort dont ils ont besoin. Et peut-être qu'à ce sujet, une réactivité plus forte de nous, Métropole dont c'est la compétence, permettrait une meilleure acceptabilité de ce RLPI pour les petits commerçants et les artisans.

Merci.

M. Alain CAZABONNE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues. D'abord j'ai trouvé le document présenté par Jacques MANGON de grande qualité. C'est un travail extrêmement intéressant. On l'a confronté au règlement de publicité qu'on avait à Talence et on avait juste deux ou trois suggestions. L'une qui vient d'être faite aussi, c'est d'être très attentif à la qualité des supports, même s'il peut y avoir un côté subjectif dans cette définition.

Deuxième remarque, il y a des quartiers de bâtis de qualité qui sont exclus. Nous, ce qu'on aurait souhaité également, c'est qu'on puisse mettre... - parfois on a des demeures remarquables au milieu d'un site où il peut y avoir de la publicité, - que ces demeures remarquables puissent elles-mêmes être empêchées de nuisance visuelle.

Également sur les affiches, on parle souvent du nombre de publicités sur un commerce, on parle plutôt en densité, plutôt que de dire « deux panneaux » ou « trois panneaux ». En densité, parce que parfois il peut y avoir deux ou trois petits panneaux suivant les angles de rue ou autres, limiter la densité de la rue.

Et enfin, on est en train d'essayer de développer, notamment sur l'université - alors pardon d'employer un anglicisme, j'ai horreur de ça - ce qu'on appelle le « *green advertising* ». Vous savez tous ce que c'est. Ça consiste à peindre sur le trottoir avec un pochoir les publicités éphémères. Comme ça, ça incite à marcher à pied et à voir les publicités. Et ça a l'avantage d'être lavable à l'eau simplement, et sans pollution. Ça nous vient de chez les anglo-saxons.

M. Michel LABARDIN : Je voudrais simplement rajouter que nous avions, dans certaines communes, fait des avancées très significatives par des règlements très prescriptifs. Il faudra veiller à ne pas revenir en arrière, car ces avancées ont été difficiles à obtenir en raison du caractère très contentieux de ce dossier. Cela a été dit. Il faut savoir que la filière économique des afficheurs qui est toujours pourtant associée aux négociations remet en cause en permanence par la voie contentieuse les dispositions qui, pourtant, bénéficient à tous en évitant cette surabondance dont le caractère illisible est avéré par un affichage trop prégnant.

Deuxième remarque, attention en particulier sur les entrées de ville routières dont la banalisation par la surcharge en affichages nuit fortement à l'image des villes et à la perception de la qualité en ville. Nous remarquons qu'au fil du temps, toutes les entrées de ville finissent par se ressembler par la multiplication d'enseignes qui sont toutes similaires. Il y a une banalisation qui tire vers le bas la qualité de vie en ville.

Et enfin un point de vigilance sur la pollution lumineuse. Il a été évoqué la pollution nocturne, mais également la pollution diurne. Je pense qu'il faudrait développer une charte de bonne pratique avec les professionnels et les maîtres d'œuvre pour éviter cette surcharge lumineuse qui, même la journée, par volonté d'être prédominant par rapport aux commerces voisins, finit par provoquer une surenchère qui est très inesthétique.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui d'autre souhaite ajouter quelque chose ? Là, on a fait un très bon travail. Pour rassurer les maires, je note qu'il est bien entendu qu'on préserve les acquis des règlements locaux existants. **Monsieur MANGON** ?

M. Jacques MANGON : Oui, **Monsieur le Président**, quelques remarques sur ce qui a été dit.

Madame DELAUNAY a très bien expliqué dans son intervention à la fois, poser la question et apporter la réponse. Et elle fait écho finalement à ce qu'ont dit d'autres personnes qui ont souligné que c'était un domaine où il fallait être très prudent sur le plan réglementaire et légal. Il faut être en parfaite conformité avec les textes. On s'est d'ailleurs assisté d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour veiller à ça. Parce que chaque point de fragilité juridique qu'on aura sera exploité. C'est vrai. Plusieurs des intervenants l'ont souligné et nous y faisons attention.

Pour le reste je crois qu'il y a plusieurs suggestions qui ont été faites par différentes personnes. On peut tout à fait réfléchir aux suggestions de charte qui ont été faites à la fois par **Michel LABARDIN**, par **Michèle DELAUNAY**, pourquoi pas.

Dans ce qu'a dit **Alain CAZABONNE**, je retiens que nous n'avions pas en particulier pensé à cette notion de demeure remarquable et qu'il faudrait peut-être qu'on les identifie avec des outils proches de ceux qu'on utilise pour le PLU. Ça me paraît une bonne remarque.

Gérard CHAUSSET a fait part de ses souhaits sur le numérique. Il faut qu'on y réfléchisse. Je voudrais lui dire, je n'ai pas voulu tout à l'heure allonger la présentation, mais que dans ce qu'on prévoit d'ores et déjà comme éléments qui figureront dans la proposition, il y aura une limitation de 8 m² des dispositifs publicitaires. Il y aura une instauration d'un périmètre de 50 mètres sans publicité autour des ronds-points. Il y aura un certain nombre de zonages spécifiques qui seront dits, des règles de densité beaucoup plus contraignantes. Enfin bref, beaucoup des choses qu'il a évoquées sont prévues pour vous être proposées lorsque nous aurons à nous prononcer dessus.

Véronique FERREIRA, enfin, a attiré notre attention sur les inter-distances, c'est un vrai problème, et sur la nécessité de faire attention à la situation faite aux commerçants. Nous y sommes très attentifs. Là encore, j'aurais pu le dire en préambule pour dire que ça faisait partie des éléments qui étaient apparus dans le débat préalable avec les communes.

Effectivement, beaucoup de communes, pour ne pas dire toutes, nous ont sensibilisés, ont sensibilisé sur la distinction qu'il y avait à faire entre le petit commerce et, on va dire, des logiques beaucoup plus professionnalisées.

De toute façon, nous n'en sommes là qu'à un moment de débat. On va revenir vers les communes. On va soumettre à votre approbation le règlement lorsqu'il sera finalement élaboré. Et on pourra prendre en compte les modifications intéressantes que beaucoup d'entre vous ont suggérées. Voilà, **Monsieur le Président**, ce que je pouvais dire à ce moment-là.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien, je mets aux voix ce projet de délibération qui...

M. Jacques MANGON : Il n'y a pas de vote, je crois, c'est un débat.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ah pardon. Parfait, alors nous passons à la délibération suivante.

DÉBAT EFFECTUÉ

M. MANGON

2015/7/ 46 Première révision du Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole - Arrêt du projet de PLU 3.1 - Projet de périmètres de protection des monuments historiques - Avis

M. Jacques MANGON : Oui Monsieur le Président, mes Cher Collègues, avant de commencer je suis obligé de faire quelques remarques d'ordre juridique pour vous dire que dans le document, la version numérique qui vous a été envoyée, il subsiste un certain nombre d'erreurs matérielles qui doivent être corrigées, en particulier les planches de zonages 7, 8, 10, 11, 19 et 21 ainsi que l'attelage de linaires commerciaux qui ont fait l'objet de petites erreurs techniques, et donc il y a eu des corrections sur les étiquettes des zonages, AU99 à Ambarès, UM8 à Bassens et LC77 à Parempuyre. Merci de prendre en considération ces éléments.

M. Jacques MANGON présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci mon Cher Collègue pour cette présentation aussi claire et synthétique que possible. Tout ceci est l'aboutissement d'un travail considérable qui a duré cinq années. Et je crois qu'il est très important maintenant de continuer à tenir les délais et de tenir cette date de fin 2016 parce que beaucoup de communes attendent avec impatience que certaines opérations soient libérées par l'adoption de cette révision du PLU. Alors qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Madame FERREIRA, Monsieur CHAUSSET, c'est tout ? Monsieur ANZIANI, Monsieur ROSSIGNOL, Madame FERREIRA, allez-y.

Mme Véronique FERREIRA : Oui, rapidement Monsieur le Président. Ce n'est peut-être pas le document majeur du mandat, mais en tout cas il fera certainement partie des plus importants. Beaucoup de temps de travail, beaucoup de temps de concertation depuis 2010 avec les communes, avec les habitants. Je rappellerai un certain nombre de réunions publiques même si, par moments, certaines réunions étaient tellement intellectualisées qu'on avait un petit peu de mal à voir où on voulait en venir. Mais vraiment ces forums, ces réunions publiques, elles ont eu le mérite d'exister. Et je tiens à saluer, comme mon collègue, si vous me permettez, le travail remarquable de l'A'URBA (agence d'urbanisme de la métropole bordelaise et de l'Aquitaine) en tant que maître d'œuvre que je souhaite souligner ici. Ce document nous propose des bases essentielles d'une politique urbaine. J'en retiendrai quatre essentielles.

D'abord, et vous avez commencé par cela Monsieur MANGON, la notion de ville nature ou du moins de réintroduction de la nature dans la ville, très forte demande de la part des habitants.

Deuxième point, le PLU actuel est un PLU qui donne un certain nombre de règles. Et j'ai beaucoup aimé votre petite présentation avec la boîte à outils. On passe de la règle à la boîte à outils. C'est-à-dire que l'objectif est, même si c'est un document juridique qui doit porter une certaine réglementation, ça évite aussi une certaine uniformisation sur les territoires et cela permet de respecter les identités communales essentielles.

Troisième point relevé, une volonté forte autour de la mobilité et des axes de transport en commun, je n'y reviens pas.

Et quatrième axe qui est bien inscrit : contenir cette future Métropole millionnaire dans son enveloppe urbaine, autrement dit afficher clairement la volonté politique de lutte contre l'étalement urbain, et donc son corolaire, forcément la densification des espaces urbains existants.

Tout cela va dans le bon sens. Et maintenant le travail, après toute l'enquête publique et le reste administratif qu'il reste à faire, va être de faire en sorte que ce document ne soit pas seulement administratif, mais soit vivant. Et qu'il soit acceptable et accepté par les habitants actuels, mais aussi par les futurs habitants de la Métropole. Acceptable et accepté parce qu'on sait très bien que quand on discute avec les gens, tout le monde, intellectuellement, est tout à fait d'accord pour préserver les espaces naturels et limiter l'étalement urbain. Sauf que quand il s'agit d'avoir de la densification à côté de chez soi, ou au contraire de rappeler que cet espace-là dont vous êtes propriétaire est non constructible, c'est une autre histoire. Et on connaît tous les risques de levée de boucliers.

Je crois que notre défi sur ce PLU avec ce très beau travail engagé depuis cinq ans, c'est de faire accepter, j'oserais même dire « aimer » le PLU de la Métropole de demain. C'est ça peut-être que vous entendez effectivement par l'idée de ville heureuse.

Alors comment les habitants peuvent aimer et accepter ce PLU ? Je pense que, justement, les Assises de la qualité urbaine que vous avez rappelées nous ont montré un certain nombre de points. Que l'on habite Montmartre, que l'on habite Saint-Seurin de Cadourne, que l'on habite les Chartrons, que l'on habite le Haut Floirac, etc., tout le monde finalement en France a quand même une caractéristique et dit que, là où il habite, il habite dans un village. Cette notion de village, forcément, il y a des échelles tout à fait différentes. C'est la notion de quartier. C'est parfois la notion de rue. C'est parfois l'immeuble où on habite, où on a l'impression d'appartenir à un village. Et ce que veulent les gens, c'est habiter dans une ville tout en ayant l'impression de continuer à habiter dans un village. Alors c'est quoi ? Qu'est-ce qu'ils mettent derrière cette notion de village ?

Premier élément qu'ils mettent en avant, c'est d'abord le sentiment d'appartenance. Du coup, cette idée de préserver l'identité locale dans un PLU 3 en 1 métropolitain est absolument essentielle pour que l'on puisse continuer à mettre en avant cette idée-là.

Deuxième élément que les gens mettent en avant, j'habite dans un village parce que j'ai l'impression qu'on se connaît, dans mon quartier, dans ma rue, dans mon immeuble, etc. Du coup, se pose la question, à nous qui avons à faire la ville de demain, de la question de seuil lorsque l'on fait de nouveaux quartiers. Et que ce seuil soit effectivement acceptable pour garder cette impression de connaissance. Et de réfléchir en termes d'unité d'habitation pour que l'on puisse continuer à habiter dans quelque chose qui paraisse toujours à taille humaine.

Troisième point essentiel dans un village, bien évidemment, le cadre de vie. Alors, le cadre de vie environnemental, mais aussi l'idée qu'il y a, à côté de nous, très proches, des commerces, des services, que l'on puisse se déplacer à pied. Ce qui fait que quand on bâtit la ville, il y a, non seulement à réfléchir sur l'unité d'habitation, mais également sur ces espaces communs, ces espaces publics. J'ai envie de dire ces espaces publics ordinaires où on doit pouvoir s'y retrouver un petit peu comme sur une place de village et sur laquelle il est nécessaire de traiter. Autrement dit, on nous pose souvent la question de la densité. La densité dans les espaces urbains est essentielle. Mais je crois que cette question de la densité n'est pas un obstacle au sentiment d'appartenir à un village à partir du moment où on respecte ces certaines conditions que j'ai évoquées précédemment.

Dernier point d'intervention, notion de village, mais qui habite dans ce village ? Pour qui construit-on ? Un chiffre qui, moi, m'a marquée. Depuis 1990, l'actuelle Métropole bordelaise a gagné 90 000 habitants. Sur ces 90 000 habitants, il y a seulement 450 enfants de moins de 11 ans. Je pense que les maires qui se battent les uns et les autres pour garder leurs classes de maternelle et d'élémentaire ouvertes, voient un petit peu de quoi je parle.

Ça pose la question des tranches d'âge. Et depuis 1990, les 25-45 ans ont chuté de près de 30%. Forcément ils sont allés où ? Ils sont allés, on le sait, sur le territoire du SCOT (schéma de cohérence territoriale). Et ils reviennent quand même en journée sur la Métropole bordelaise parce que c'est encore là qu'il y a l'emploi.

Se poser la question de pour qui on construit ? Et ces fameux ménages, forcément derrière, il y a une question économique. Sur ces ménages, 66% de ces ménages ont un revenu mensuel qui est inférieur à 3 220 euros. On le voit au niveau du PLH (programme local de l'habitat), quand on parle d'accession sociale, on sait que finalement seuls 20% de nos ménages sont en capacité d'accéder à la propriété et du coût de ces objectifs à l'intérieur du PLH sur les logements sociaux. Aujourd'hui, on le verra tout à l'heure, j'anticipe un petit peu sur la prochaine délibération, il y a une insuffisance d'accueil des ménages précaires sur l'ensemble de la Métropole parce que nous avons construit beaucoup de PLS (prêts locatifs sociaux). Et autant, j'approuve cet objectif de tendre vers 40 % de logements sociaux, autant il faudra être attentif au type de logements sociaux dont l'on parle pour que l'on puisse accueillir tout le monde.

Alors quand on parle de ces ménages à accueillir dans ce village plus ou moins utopique, se pose aussi la question de la typologie des logements. On est tous en train de se bagarrer dessus, les promoteurs nous disant que les grands logements ne se vendent pas. Ce qui n'est pas faux parce qu'ils sont trop chers. Et nous proposons des petits logements. Et nous, maires, on essaie de les agrandir pour pouvoir accueillir des familles. C'est au niveau vraiment de la superficie des logements qu'il faut pouvoir travailler. Avec, je reprends ici un vœu que l'on a mis en avant sur les Assises de la qualité urbaine, assez des chambres de 9 m² sans placard, qui ne sont pas des chambres, qui ne permettent pas aux familles de pouvoir rester ici. Et même si on sait que la question du prix est absolument essentielle, la question de l'acceptabilité du logement pour pouvoir rester sur la Métropole pour les ménages est aussi absolument indispensable.

Un dernier point peut-être, quand on dit pour qui construit-on, et je continue un petit peu mon voyage dans le village sur les tranches d'âge, la question du vieillissement de la population. Notre population a déjà vieilli. Si on se projette parce que notre PLU, il n'est pas fait bien évidemment que pour les deux - trois ans à venir. Quand on se projette sur 2030-2035, on sait que l'on sera entre 20 à 30 % de la population qui sera au-delà de 65 ans. Et souvent en pleine forme au-delà de 65 ans, la question n'est pas là, mais qui se pose un certain nombre de questions sur l'évolution de son logement. Et se pose la question de la mutabilité à l'intérieur même du village. Je rappelle, du quartier, de la rue ou de l'unité d'habitation dans laquelle on est parce que c'est vrai que quand on est bien dans un village, on a envie d'y rester. Pas forcément dans son logement actuel, mais de garder son réseau de sociabilité. Et cette espèce d'unité d'habitation à échelle, il faut absolument qu'il y ait une diversité d'habitation pour que ça puisse accueillir aujourd'hui toutes les personnes, mais aussi demain parce que la population mute.

Alors c'est vrai que cet urbanisme négocié doit pouvoir tenir compte de ces éléments et de pleins d'autres que je n'ai pas voulu citer pour ne pas alourdir bien évidemment le débat. Et que si la règlementation, c'est un PLU, si la règlementation est nécessaire et indispensable, c'est bien le projet conforme aux règles bien sûr, mais c'est bien le projet et son esprit qui doivent guider les négociations de départ, j'oserai dire aussi l'instruction qu'il ne faut pas

négliger, notamment à l'heure de la mutualisation et la réalisation de nos projets pour « la ville heureuse de demain », pour reprendre vos termes, Monsieur MANGON.

M. Gérard CHAUSSET : Oui Monsieur le Président, Chers Collègues, je reviendrai sur la notion de village, je ne vais pas rentrer tout de suite dans le débat. Je vais d'abord commencer par l'intervention que j'avais prévue. Je pense qu'il y a beaucoup de choses à dire, notamment sur cette notion de village.

Alors après un long voyage, le navire PLU rentre au port, première étape, chargé d'innombrables dispositions opérationnelles. Il s'agit aujourd'hui vraiment d'une étape importante avec l'aboutissement d'un projet « titan esque » marqué par une concertation de plus de quatre ans, d'innombrables réunions. Tout ça, ça a été dit. Et nous voulions, nous aussi, remercier les services et les équipes projet qui ont travaillé des mois entiers et des soirées entières à la production d'un tel document si stratégique pour notre agglomération.

Toutefois, la durée d'ailleurs de son processus doit nous interpeler au regard du décalage avec le temps de la démocratie participative. Combien d'habitants ont pu suivre la concertation de bout en bout, avec le temps des projets, mais aussi avec l'avancement des connaissances de nos territoires, notamment concernant ces richesses naturelles et patrimoniales.

Sans m'appesantir sur la philosophie initiale de ce PLU, je rappelle simplement qu'il s'agit d'un PLU 3 en 1 issu du Grenelle II avec des objectifs on ne peut plus louables, entre autres - et je crois que c'est vraiment un point important - nous livrons aujourd'hui un PLU avec une enveloppe urbaine constante. Nous ne sommes pas beaucoup à le faire au niveau national. Et c'est vraiment un point crucial, enveloppe urbaine constante. C'est un premier point pour limiter, lutter contre l'étalement urbain.

Préserver et renforcer les espaces naturels et agricoles, mieux structurer l'urbanisme et la mobilité, aboutir à un document souple qui soit un tremplin à l'innovation et la négociation. Au regard de ces objectifs, nous approuvons globalement ce document et voterons pour cette délibération, considérant que des améliorations significatives ont été apportées par rapport au PLU précédent.

Toutefois, la phase d'enquête publique sera l'occasion à notre sens d'enrichir ce document. Et nous nous permettrons, à ce moment-là, d'émettre plusieurs remarques et propositions. Ensuite les amendements éventuels au projet conditionneront notre vote final sur l'approbation de ce PLU. C'est-à-dire un vote positif. On fera des propositions, je vais en décliner quelques-unes et nous verrons à la fin ce qui en ressort. Nous avons parcouru avec attention l'évaluation environnementale du projet. C'est un point important. Et nous notons avec satisfaction une évolution globale du zonage positif avec l'augmentation de la part agro-naturelle de l'occupation des sols.

Cependant d'ici 2030, 4,4% du territoire seront consommés, soit 2 152 hectares en rapport avec la population étant estimée à 32%, ce chiffre peut paraître faible et très en deçà du rythme observé entre 2006 et 2013.

Concernant la densité, je pense que là, c'est vraiment un point crucial. Il y a un effort significatif qui a été mené sur les axes structurants de transport en commun cependant insuffisants à mon sens. Il y a un certain nombre d'endroits... Alors c'est vrai qu'il y a des endroits où on va être à R+5, R+6. Mais aussi il y a des endroits - je pourrais citer quelques exemples - où on va être tout juste à R+2 alors que l'on va mettre du tramway ou du BHNS (bus à haut niveau de service). Ça, je pense que ce n'est pas souhaitable et qu'on ne peut pas baser l'ensemble de notre projet uniquement sur des sites de projet. Les sites de projet

auront des difficultés aussi. Sur les sites du projet, ça ne sera pas l'alpha et l'oméga de la recette globale de ce PLU. Là-dessus, il faut être assez, je pense, vigilant. Et notamment il y a aussi un certain nombre, on va dire, de quartiers R+1. Le R+1 a été sanctifié dans beaucoup d'endroits. Nous, nous sommes favorables à ce que l'on préserve un certain nombre de quartiers, à ce que les quartiers pavillonnaires soient préservés certes, mais en même temps, lorsque vous posez la question Madame FERREIRA « Pour qui construit-on ? » On a un risque de construire, je mets entre parenthèses mon expression, au final de construire une ville pour des personnes âgées. Parce que dans l'esprit village - nous aussi on est tous pour l'esprit village, l'esprit village, c'est essentiellement le lien social que les gens restent -, mais dans l'esprit village, il y a aussi le village gaulois et il y a aussi derrière le fait que souvent, dans l'esprit village, les gens souhaitent rester entre eux et ne souhaitent pas que d'autres viennent. Et on a là, dans ce phénomène-là qui peut être assez positif, aussi l'expression d'un certain égoïsme. « *Je suis bien où je suis et je n'ai pas trop envie qu'on vienne aussi dans mon village* ». Il y a là un phénomène auquel il faut faire attention et dans lequel ce PLU peut tomber.

Nous attirons l'attention de l'ensemble que nous sommes ici sur ce risque, sur ce risque à vouloir trop sanctuariser. Et je pense que dans ce que vous dites, ce que vous avez dit justement Madame FERREIRA - je suis tout à fait d'accord avec beaucoup de ce que vous avez dit - la difficulté aujourd'hui, ce n'est pas nouveau, c'est qu'on perd les ménages. Les classes moyennes, les couples qui travaillent au SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) ou les couples de fonctionnaires tout simplement qui ont peu de moyens, aujourd'hui, n'arrivent plus à se loger, à acquérir, avoir un parcours résidentiel. Et le véritable enjeu de notre PLU, c'est de pouvoir mettre en place des parcours résidentiels. C'est-à-dire qu'on peut commencer dans un logement modeste. Après, on va augmenter, on va passer sur une autre résidence. Et puis après on va pouvoir acquérir. Mais aujourd'hui, c'est un parcours résidentiel qui est quasiment impossible sur notre agglomération. Et c'est pour ça qu'on augmente l'étalement urbain parce que les gens ils vont à Salles, à Mios, à Belin-Beliet et je ne sais où encore parce qu'ils ne trouvent pas d'autres possibilités de construire et de devenir propriétaires.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mon Cher Collègue, c'est un débat important, il importe que chacun s'exprime. Mais je vous rappelle qu'il est midi et quart et que nous avons encore trois ou quatre dossiers très lourds à regarder.

M. Gérard CHAUSSET : Alors je termine pour dire « *Voilà les points sur lesquels nous ferons un certain nombre de propositions* ». Et je donnerai le restant de mon intervention au Secrétaire de séance pour qu'il puisse l'introduire.

Intervention écrite de M. Gérard CHAUSSET

En matière de logement, l'augmentation des servitudes de mixité sociale et des secteurs de diversité sociale est une satisfaction, cela permettra de renforcer le logement locatif social là où c'est nécessaire et pertinent, ou au contraire de le limiter dans un souci de rééquilibrage, de favoriser l'accession sociale, la diversité sociale ou le logement abordable.

De même nous approuvons le maintien de la définition de STL (secteurs de taille de logement), dans ce PLU pour inciter à la construction de logements familiaux (T3 ou plus). Tout en notant toutefois que toutes les communes ne manifestent pas le même volontarisme en la matière, à l'image de Talence, commune fortement marquée par du logement de petite taille, qui s'engage dans ses secteurs de STL à produire 40% de T3 ou plus quand Mérignac ou Pessac s'engagent dans leurs secteurs à hauteur de 70% et Eysines à hauteur de 100%.

Mais il est vrai que l'urbanisme à Talence revêt une saveur particulière (d'ailleurs 29% des contributions sur les registres de concertation concernaient des contributeurs de Talence).

En matière de stationnement, l'inscription de secteurs de modération du nombre de places de stationnement le long des axes de transport en commun et autour des pôles d'échanges est un élément positif, de même que les modalités qualitatives en matière de stationnement vélo, plus précises sauf erreur de ma part dans ce PLU que dans le précédent.

Concernant la nature en ville, parmi les points positifs nous relevons la mise en œuvre de protection pour les « terrains cultivés en zone urbaine » et la possibilité de développer des jardins familiaux dans certaines zones naturelles ou espaces naturels de loisirs.

La mise en place d'un coefficient de végétalisation est une innovation intéressante. Toutefois, elle n'est appliquée que ponctuellement, en fonction du contexte, et comme indiqué dans le document (et cela veut tout dire) en fonction de l'état d'avancement des réflexions... C'est dommage car en matière de lutte contre les îlots de chaleur, il y avait là un levier intéressant et nous aurions pu le généraliser un peu plus.

Pour conclure et ne pas être trop long, je dirais qu'on est au milieu du gué. L'ambition forte du début a accouché d'un projet satisfaisant, à défaut d'être follement innovant.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous en remercie. Monsieur ROSSIGNOL va faire de même ?

M. Clément ROSSIGNOL : Oui, merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Je vais intervenir sur deux volets essentiels pour ce PLU estampillé « Grenelle », dans l'optique de la transition énergétique de notre territoire, l'énergie et la mobilité.

Concernant le volet énergétique, cet aspect est traité essentiellement dans le document sous l'angle de la mobilité, d'ailleurs, c'est lié. Et nous ne retrouvons pas d'ambition significative en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le bâti. Certes, il y a des dispositions visant à ne pas pénaliser les initiatives d'isolation par l'extérieur, mais finalement ce règlement comporte assez peu de dispositions opérationnelles, c'est dommage, dans le domaine énergétique. Rien par exemple, pour inciter, et pourquoi ne pas contraindre, le développement des énergies renouvelables. Par exemple dans la construction individuelle et collective, imposer les panneaux solaires ou des chauffe-eau solaires ou également être plus ambitieux et mettre en place des schémas directeurs d'énergie renouvelable. Alors vous allez me dire que ça va être dans le Plan climat, bien sûr, qui a été relancé par Anne WALRYCK vendredi dernier. Bien sûr, mais ça serait quand même très important de réaffirmer très fortement dans ce document-cadre, l'ambition énergétique de notre territoire. Si je voulais un petit peu forcer le trait, je pourrais dire que, dans ce document, il y a plus de lignes et de règlementations pour faciliter la construction de piscines individuelles plutôt que l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables. Alors effectivement, les deux pourraient permettre de lutter contre le réchauffement climatique, mais là, la piscine lutte contre les conséquences et les énergies renouvelables contre les causes.

Concernant le volet mobilité, les propositions d'action y sont nombreuses. Et nous y souscrivons largement. Nous relevons plusieurs mesures portées par notre groupe depuis plusieurs années, comme par exemple...

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais si vous les approuvez, peut-être n'est-il pas utile de les énumérer, je ne sais pas.

M. Clément ROSSIGNOL : On les approuve, mais vous allez voir, il y a un « mais », Monsieur le Président. L'élaboration de plans de desserte éco-mobiles dans les zones commerciales, je ne vais pas toutes les citer. Un plan piétons communautaire, un plan poids lourds avec la limitation de circulation aux heures de pointe, des études d'opportunité de tarification de la mobilité, parmi lesquelles celle d'un contrôle d'accès urbain, la mise en œuvre d'un réseau de transport de l'aire métropolitaine avec une billettique unique et une gouvernance partagée.

Ceci étant dit, nous sommes très inquiets sur leur financement, Monsieur le Président. Car si vous regardez la page 68 du programme d'actions et d'orientations, pour toutes ces belles actions, il est précisé que les estimations prévisionnelles des actions principales sont à préciser. Elles ne sont pas, pour l'heure actuelle, financées. C'est bien de financer par exemple - mais pas à nos yeux - la LGV (ligne à grande vitesse), qui d'ailleurs est classée dans la partie 4 «Mettre le développement durable au centre du projet de la mobilité », pour nous, c'est un oxymore, nous le disons clairement. Et toutes ces actions - plan vélo, centrale de mobilité, pionniers de la mobilité, télétravail, agence des temps, plateforme de mobilité solidaire - ne sont pas à l'heure actuelle financées, ou en tout cas pas suffisamment. Et nous sentons bien qu'il y a une volonté, mais peut-être pas d'affichage, mais en tout cas peut-être pas opérationnelle suffisamment. Les 200 millions d'euros pour la LGV et la troisième voie de la rocade, c'est bien, mais ce n'est vraiment pas suffisant pour atteindre les objectifs du facteur 4 sur notre agglomération.

Et je souhaiterais conclure en disant que le dogme, je souligne, des grosses infrastructures qu'on sent poindre dans ce plan mobilité, ainsi que du tout électrique et du projet technologique est bien insuffisant. Vous connaissez notre position sur ce sujet.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci.

M. Clément ROSSIGNOL : Je voudrais conclure en disant que le développement des voitures électriques, c'est bien, mais c'est loin d'être suffisant. Car des bouchons sur la rocade de voitures électriques, ça reste des bouchons. Et je vous conseille la lecture des pages 2 et 3 du quotidien Sud-Ouest aujourd'hui, l'interview du Professeur PELLIGRINI de l'Université de Bordeaux concernant les voitures sans chauffeur que nous allons mettre à l'honneur en septembre lors du congrès ITS (systèmes de transports intelligents).

Aux États-Unis, la première application de ces voitures sans chauffeur, ce sont les camions, les camions sur autoroute. Les économistes ont estimé que, ça ne va pas créer de l'emploi, ça va en détruire, 10 millions aux États-Unis. Ils auront des camions sans chauffeur roulant sur les autoroutes. Nous, bientôt, nous aurons des camions sans chauffeur sur notre rocade. Cet aspect...

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, ce n'est pas exactement prévu dans le PLU, mon Cher Collègue. Alors on peut peut-être conclure.

M. Clément ROSSIGNOL : Si, le développement des voitures électriques, c'est prévu dans le PLU, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, merci beaucoup. Monsieur ANZIANI ?

M. Alain ANZIANI : Brièvement, Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Cette délibération - il faut saluer la qualité et je voudrais saluer aussi d'ailleurs à la fois les élus et ceux qui y ont travaillé - met fin à la concertation ou du moins une première phase de concertation. Moi, j'ai lu avec beaucoup d'attention l'annexe sur la concertation. Et je trouve qu'il y a trois mots clés. Deux qui reviennent dans nos discussions, et un qui est absent de nos discussions.

Le premier mot clé, c'est évidemment la densité. Nos habitants, et on ne peut pas construire des villes contre nos habitants, aujourd'hui sont extrêmement inquiets de la densité. Il faut construire, c'est notre rôle de leur expliquer qu'on a besoin de produire du logement, et du logement accessible pour tous. En même temps, il ne faut pas construire n'importe où. Il y a des lieux qu'il faut respecter. Il y a des paysages qu'il faut respecter, des coulées vertes qu'il faut respecter, des identités de quartier. Je reprends l'excellente formulation de Véronique FERREIRA, des villages qu'il faut également respecter. Moi je tiens beaucoup au respect des zones pavillonnaires, notamment je crois qu'on peut construire le long des grandes infrastructures, le long des grands axes. Il y a beaucoup d'endroits où on peut construire encore dans notre Métropole. Mais essayons de respecter aussi l'identité des quartiers à laquelle nous sommes tous attachés.

Deuxième point, deuxième mot-clé, c'est le mot nature. Évidemment, tous nos habitants, je le vois aussi bien à Bordeaux qu'à Mérignac, ne veulent plus aujourd'hui de grandes places minérales. La place minérale ne convient pas aujourd'hui aux gens. Ils veulent avoir de la nature en ville. La nature en ville, c'est des parcs, c'est des squares. C'est aussi d'ailleurs, et on en parlait hier au Bureau, de l'agriculture, et l'agriculture urbaine. Il est important que notre PLU prenne en marque l'agriculture urbaine.

Et puis le troisième mot-clé dont on ne parle pas ou dont on parle trop négativement, mais pourtant qui nous revient à chacun quand on va dans des conseils de quartier, quand on va dans les rues, quand on va n'importe, c'est le mot « voiture ». Il faut trouver une bonne place pour la voiture. Ça veut dire qu'on peut rêver à une ville sans voiture, mais la réalité n'est pas une ville sans voiture. Et il faut aujourd'hui aussi qu'on arrive à avoir l'offre alternative de transport en commun, de vélo, de covoiturage bien entendu. Mais on sait très bien que cette offre alternative n'épuisera pas les besoins de l'ensemble de nos habitants, des familles, des familles avec des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes qui ne sont pas proches d'un système de transport en commun. Et moi je tiens beaucoup à ce qu'on trouve aussi une place pour la voiture en ville, même si elle doit se réduire, même si elle doit être modeste. Sinon nous aurons des villes comme aujourd'hui il nous arrive, c'est-à-dire que nous aurons peut-être des transports en commun, mais nous aurons encore beaucoup d'embouteillage. Les deux vont ensemble et malheureusement le report modal sur les transports en commun n'est pas aujourd'hui à la hauteur de ce que nous attendons. N'ayons pas là une position qui soit contre nos concitoyens alors que nous voulons pratiquer la concertation.

Mme Noël MAMÈRE : Juste pour une petite précision après l'intervention de Clément ROSSIGNOL. Pierre HURMIC a évoqué tout à l'heure la personnalité, la figure et l'œuvre de Jacques ELLUL, il faut associer à Jacques ELLUL celui qu'on appelait « le personnaliste gascon » qui, en 1935, avec ELLUL, a écrit cette directive pour la révolution personnaliste, qui s'appelle Bernard CHARBONNEAU. En 1967, il a écrit un livre qui s'appelle « L'hommauto » chez Denoël. Dans ce livre, il expliquait qu'en construisant des voitures, on croit construire des voitures, mais en fait, en construisant des voitures, on construit des

sociétés. La question n'est pas de savoir, si on va changer le moteur thermique par un moteur électrique. La question, c'est la question de l'usage de la voiture. Quand on fait un PLU et quand on se pose la question de la mobilité et de ce que Madame FERREIRA appelait tout à l'heure le village, ce n'est pas la question de l'exclusion de la voiture. Ce n'est pas ce que demandent les écologistes. Ils demandent à ce que l'on travaille sur les usages. À quoi cela sert-il d'avoir 1,5 tonne de ferrailles dans ses mains quand on est tout seul dans sa voiture et qu'on est bloqué sur la rocade. Derrière la question de la voiture se pose la question de l'étalement urbain. Et derrière la question de l'étalement urbain se pose la question de la mixité sociale. Si l'on ne densifie pas, c'est évident qu'on enverra des gens en relégation sur des terres qui, normalement, ont une vocation agricole. Et on sera à la fois dans une accélération du réchauffement climatique avec des conséquences sociales et économiques et même alimentaires extrêmement graves. C'est la raison pour laquelle ce PLU, ce n'est pas simplement la question de la nature en ville, ce n'est pas la question de savoir si on va multiplier les lieux végétaux contre les places minérales. Ce n'est pas exactement ça la nature en ville. Construire une ville, c'est déjà construire la nature. Entendons-nous sur la conception de la nature et relisons à cet égard effectivement les œuvres d'ELLUL et de CHARBONNEAU et ça nous instruira beaucoup.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes Chers Collègues, vous avez tout ce qu'il faut pour vous occuper pendant les vacances. Vos lectures sont déjà organisées. Pas d'autres... Monsieur TOUZEAU, je vous demande vraiment d'aller à l'essentiel maintenant. Il est midi et demi et nous avons un gros dossier qui suit.

M. Jean TOUZEAU : Monsieur le Président, je vais à l'essentiel. Parmi vos lectures, les lectures des collègues pour l'été, il y a le bilan 2007-2014 que je vais peut-être évoquer sans doute trop rapidement tout à l'heure, du programme local de l'habitat dont nous venons de discuter d'un certain nombre d'orientations. Je vous engage vraiment à regarder de près ce bilan sur 7 ans et puis les orientations qu'il est vraiment nécessaire de prendre en compte. Et le PLU et le travail qui a été fait sur le PLU doivent nous permettre de porter également cette dimension qualitative. Et je voulais surtout souligner combien il est essentiel de faire en sorte que ce PLU, notamment sur les éléments de densité qui sont absolument indispensables, puisse être porté très collectivement par les maires au sein de la Métropole.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame WALRYCK, avec la même concision.

Mme Anne WALRYCK : Encore plus, simplement pour dire et il le sait bien, à Clément ROSSIGNOL et à ceux qui se sont exprimés, que bien entendu, dans le cadre de la révision de la politique développement durable, toutes les questions du passage et de l'ambition liées à la transition énergétique et écologique vont être traitées de façon extrêmement détaillée avec des nouveaux plans d'action ambitieux. Et je salue également la qualité du travail qui a été proposé et présenté aujourd'hui.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Quelques éléments de réponse évidemment un peu transversaux puisque je ne peux pas rentrer dans le détail de toutes les choses qui ont été faites. Mais il y a quelques éléments qui m'apparaissent communs à toutes les interventions.

D'abord on voit bien ce qui est apparu, Véronique FERREIRA y faisait allusion, d'une certaine autre manière, Alain ANZIANI y faisait également allusion, on voit bien que ce qui apparaît aujourd'hui et encore beaucoup plus fortement qu'avant dans notre démarche

d'urbanisme, c'est l'individu. L'individu apparaît, il est là, pleinement là. Et, comme je le disais tout à l'heure, il n'a pas que des attentes fonctionnelles, il a aussi des attentes par rapport au mode de vie qu'il veut avoir et à la façon dont il veut qu'on envisage la ville. Alors oui, je partage les éléments qui ont été dits, qui ont été indiqués par Véronique FERREIRA sur la notion de village, sur l'attente, sur le seuil, par d'autres également sur comment concevoir un aménagement qui favorise l'épanouissement de l'individu ? Mais il ne faut pas voir, et je partage aussi ce qui a été dit dans le réalisme qui a été affiché par Alain ANZIANI, mais il ne faut pas voir ça comme une contrainte insupportable qui se heurterait à ce qu'on souhaite faire.

Et à cet égard, je veux dire à Gérard CHAUSSET que moi je vois ça comme finalement un aiguillon utile. Nous avons des objectifs qui sont pensés à l'échelle métropolitaine, à l'échelle globale. C'est un raisonnement intellectuel dont il faut saluer la qualité et que nous portons tous. Mais nous avons à le confronter à la réalité des demandes de l'individu dans la ville, à la réalité des demandes qu'il exprime par rapport à sa vie. Et ça doit être une incitation à développer ce qu'on a appelé ici dans le PLU « l'urbanisme de projet », « l'urbanisme collaboratif », « le travail ensemble des équipes » dont on se rend compte comment il peut être porteur d'innovations et de qualité dans la réalisation. Cette qualité urbaine qu'on a ciblée dans les dernières assises et qui s'est traduite au travers des différents éléments, en particulier l'insertion paysagère qui a été évoquée tout à l'heure par certains de nos collègues, la qualité résidentielle qui a été aussi évoquée par Véronique FERREIRA, la qualité patrimoniale, la qualité environnementale que vous appelez de vos vœux, elles s'y trouvent et elles sont au cœur de la réussite de nos projets.

Alors après il y a aussi des réalités concrètes qui ont été rappelées par Jean TOUZEAU et qui ont été rappelées par d'autres intervenants. Sur la réalité des capacités d'acquisition des gens qui habitent effectivement la Métropole. Aujourd'hui on sait - une étude de l'A'URBA l'a prouvé il y a peu de temps encore - que si on arrive à faire, ce qui est déjà un objectif extrêmement compliqué, très ambitieux et très compliqué, des logements à 2 500 euros du m² TTC, parking compris - et c'est un objectif très dur à atteindre, on arrive péniblement à l'atteindre, mais péniblement - on ne sera en mesure de répondre aux capacités d'acquisition que de 32 % des ménages de la Métropole. C'est vrai qu'il faut qu'on ait en tête, non seulement au travers du PLH, les objectifs de logement locatif, mais aussi en termes d'acquisition ces objectifs-là qui sont les conditions essentielles de la mixité sociale que certains appellent de leurs vœux.

Je voudrais aussi rebondir sur des éléments qui ont eu trait à la concertation. Nous avons à nous interroger puissamment, et là encore au travers des travaux qu'on a menés, on l'a en tête, sur les conditions de réalisation de ce qu'on appelle la concertation. La concertation qu'on mène pour nos projets, elle est essentielle pour les faire évoluer, pour aboutir à des bons projets. Mais on se rend compte que, bien souvent, ce qu'on concerte, ce sont toujours un peu les mêmes, des espèces de citoyens professionnels qui sont des archétypes souvent très compétents, mais toujours un peu les mêmes, et une frange très étroite de la population.

Il faut qu'on renouvelle nos processus de telle sorte qu'on arrive à intégrer beaucoup plus de gens pour que nos objectifs pensés à l'échelle stratégique, voire quelquefois géostratégique, soient acceptés, vécus et mis en œuvre par les gens concrets du quotidien.

Enfin, je finirai sur la question de la densité. Je crois que la densité qui est appelée de vos vœux, par beaucoup, c'est une notion qu'il faut relativiser. Parce qu'il y a des densités, il y a des R+5 qui passent très bien parce qu'ils sont construits avec beaucoup d'intelligence, beaucoup d'agrément et beaucoup de qualités. Et il y a des R+2 qui paraissent insupportables à beaucoup de nos concitoyens. Et en même temps, il faut aussi que nous soyons conscients d'une chose parce qu'on n'en parle jamais dans nos débats comme si c'était tabou : il y a plus de 70% de nos concitoyens métropolitains qui vivent dans des zones

pavillonnaires. Et quand on leur parle de ces histoires de densité, ils vivent ça comme une agression parce qu'ils ne veulent pas qu'on agresse leur mode de vie qui mérite d'être respecté comme d'autres. Il n'y a aucune raison d'avoir à imposer un mode de vie d'autant qu'on peut faire du pavillonnaire très dense. Il y a plein d'exemples à cet égard. Il faut à la fois développer nos objectifs de reconstruction de la ville sur elle-même, mais sans pour autant, je crois, il faut y être attentif et l'urbanisme projet nous y aidera, sans pour autant oublier l'échelle humaine.

Et je vous invite, si le Président me le permet, à conclure en faisant un clin d'œil à un grand bordelais, je pense à Michel DE MONTAIGNE. Je crois qu'en matière d'urbanisme, il faut qu'on sache construire et définir une ville à hauteur d'homme et qu'en faisant ça, on réussira ce pour quoi on a été élu. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Encore une lecture pour les vacances. On ajoute MONTAIGNE à Jacques ELLUL et à tous les autres. Il est trop tard pour que je mette mon grain de sel dans ce débat. Je voudrais simplement souligner ce qu'a dit Jacques MANGON, c'est que ce PLU, et à nouveau bravo à tous ceux qui y ont travaillé, c'est un outil au service d'une politique. Notre politique, nous l'avons définie dans notre projet de mandature.

J'en rappelle très brièvement les quatre grands axes.

D'abord il faut développer notre offre de logement en quantité et en qualité pour mieux loger ceux qui ne sont pas bien logés, et pour loger ceux qui arrivent. Ça me paraît absolument important, d'où la question de la densité. Je partage l'avis de Jacques MANGON. Il vaut mieux être dans un 5-6 étages avec une très belle terrasse qui constitue une pièce supplémentaire maintenant dans certains programmes, plutôt que d'être enfermé dans un 2 étages où il n'y a aucune perspective à l'extérieur.

Deuxième axe, c'est améliorer la mobilité. À la fois les infrastructures, bien sûr, mais ça ne suffit pas, aussi changer les comportements. Parions aussi sur l'innovation technologique. Je vous signale au passage que l'E-FAN, l'avion 100% électrique d'Airbus vient de réussir sa traversée de la Manche. Peut-être que les avions du futur seront électriques.

Troisièmement, accueillir l'emploi. Nous en avons parlé hier au Bureau dans le cadre de notre stratégie d'aménagement.

Et puis enfin bien sûr, et je le cite en dernier, c'est peut-être le plus important, associer à tout cela le maintien d'une haute qualité de vie. Nous l'avons dit. Nous voulons une Métropole de taille européenne, mais qui garde sa qualité de vie. Et c'est évidemment la dimension de la nature sous toutes ses formes, dans les grands espaces naturels de l'agglomération, mais à l'intérieur de nos villes, dans les parcs et jardins, peut-être aussi dans les rues végétalisées qui ont une attractivité de plus en plus grande ou bien dans la multiplication des jardins partagés de proximité et de quartier. Je crois là qu'il y a une aspiration extrêmement forte de tous nos concitoyens. Qui est hostile à ce projet de PLU ? Qui veut s'abstenir ? Merci.

Et nous allons de l'avant avec cet objectif, Monsieur MANGON, fin 2016, on revient ici pour l'approuver définitivement. Dossier suivant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2015/7/ 52 Point d'avancement de la politique de l'eau et confirmation du rôle de Bordeaux Métropole en tant qu'autorité organisatrice du grand cycle de l'eau - Modes

de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement - Orientation

Mme Anne-Lise JACQUET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci ma Chère Collègue, je vous rappelle que dans l'accord de coopération que nous avons conclu au début de cette mandature, nous avions décidé d'un commun accord de poursuivre les études engagées depuis 2011 sur les différents scénarios de gestion de l'eau et de l'assainissement. C'est ce qui a été fait dans les conditions que Madame JACQUET vient de rappeler. Ces études ont été menées à la lumière de 2 ou 3 objectifs qui étaient vraiment non négociables si je puis dire.

Affirmer le rôle de l'autorité organisatrice, c'est-à-dire de notre Métropole en tant que garante du développement durable des services.

Deuxièmement, maintenir la qualité du service rendu et le prix du service.

Et troisièmement, inciter l'exploitant à la performance dans la durée.

Après avoir regardé en détail les conclusions de ces travaux et les deux scénarios qui étaient proposés, l'affermage ou la régie, j'ai souhaité vous proposer un choix clair qui est celui de l'affermage à la fois pour l'eau et pour l'assainissement. Je ne reviens pas sur les avantages et les inconvénients de chacune de ces formules que Madame JACQUET vient de développer. Il me semble que dans la situation où se trouve aujourd'hui notre Métropole, le contrat d'affermage présente plus d'avantages que la régie. Ce contrat d'affermage est un contrat de nature différente bien sûr de la délégation de service public (DSP) qui avait été conclue, il y a presque 30 ans maintenant. Il redéfinit un périmètre sensiblement différent puisque l'établissement public conserve la responsabilité et la maîtrise des investissements ; le fermier se bornant à l'exploitation du service.

Deuxième différence évidemment très significative, c'est qu'il est conclu sur une durée courte de 6 à 8 ans et non pas les 30 années du précédent contrat.

Il permet de maintenir tout à fait le rôle de Bordeaux Métropole en tant qu'autorité organisatrice qui garde la responsabilité de la stratégie patrimoniale, des principes de tarification, de la fixation des principaux objectifs en termes de service à l'usager, etc., je ne poursuis pas la liste.

Je voudrais insister sur les inconvénients que pourrait constituer le passage à la régie. D'abord un aléa fort de reprise du personnel du délégataire. Dans ses observations définitives sur la régie de l'eau de Paris, la Chambre régionale des comptes fait remarquer que sur les 228 personnes transférées par les distributeurs, seulement 25 cadres ont rejoint Eau de Paris. Les autres ont préféré rester chez le distributeur, ce qui, évidemment, complique énormément la possibilité de transfert du service et de gestion.

Deuxième remarque sur cet aspect de complexité de gestion des personnels. Là aussi dans ses observations sur, cette fois-ci, le service de l'eau de Nantes Métropole en régie, la Chambre régionale des comptes fait remarquer que sur les années 2008 et suivantes, les objectifs quantifiés du contrat d'objectifs et de moyens assigné entre l'autorité organisatrice et la régie n'ont jamais été atteints. Le passage en régie ne garantit pas une meilleure satisfaction des objectifs initialement fixés. Et puis pour moi, l'argument essentiel, c'est que nous sommes dans une période de transition dans notre Métropole, on l'a examiné tout à

l'heure. Nos services sont en pleine réorganisation, nous passons aux services communs, il y a des transferts de plusieurs centaines d'agents, et ajouter à cela la mise sur pied d'un service en régie responsable de la gestion de l'eau et de l'assainissement me paraît particulièrement compliqué et particulièrement contre-productif.

J'ajoute que le passage à la régie est un voyage sans retour puisqu'il est quasiment impossible de revenir ensuite à une délégation de service public ou à un contrat d'affermage, alors que l'affermage, au bout de 6 ans ou de 8 ans peut parfaitement, si c'est à ce moment-là, la solution qui paraît meilleure, permettre le passage en régie.

Voilà, je ne développe pas davantage les différentes considérations qui figurent dans le rapport, mais c'est la raison pour laquelle je vous fais aujourd'hui cette proposition qui est soumise maintenant à votre décision. Qui souhaite s'exprimer ? Je crois que Monsieur DUPRAT voulait parler.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues. En 2011, nous avions précisé la position d'abstention du groupe Communauté d'Avenir sur le choix qui nous était proposé, à l'époque, de se prononcer sur le passage en gestion directe au 1^{er} janvier 2019 pour les services publics de l'eau et de l'assainissement avec une DSP de transition 2013-2018.

À cette occasion, nous avions indiqué que les éléments transmis n'amenaient pas forcément aux mêmes conclusions que celles exposées par le Président de l'époque et peut-être bien à des conclusions totalement différentes. Force est de constater que 4 ans après, quasiment jour pour jour, nous arrivons aux mêmes conclusions qu'à l'époque, à savoir que la régie n'est pas un meilleur mode de gestion que l'affermage. Nous persistons à penser que Bordeaux Métropole doit affirmer et renforcer encore plus sa position d'autorité organisatrice. L'affermage sur l'eau va ainsi lui permettre la reprise des investissements de premier établissement, de maîtriser sa stratégie patrimoniale. Au-delà, ça va lui permettre d'élaborer des grands choix techniques de ses services et des schémas directeurs associés.

Je profite de cette occasion pour rappeler le chemin parcouru depuis 1991 et, au passage, rétablir certaines vérités. Le contrat de l'eau a été voté à l'unanimité le 20 décembre 1991 par des élus de toute sensibilité dont certains sont encore membres de notre Conseil.

M. Max GUICHARD : Oh là ! Oh là ! Oh là !

M. le Président Alain JUPPÉ Qu'est-ce qu'il y a Monsieur GUICHARD ? Vous vous sentez mal ? Non ? Alors Monsieur DUPRAT a la parole, je le prie de bien vouloir continuer.

M. Christophe DUPRAT : La raison est que ça permettait de résoudre un problème technique, je rappelle celui des boues rouges et un problème financier, l'endettement du budget annexe.

En 1997, Patrick PUJOL, en charge de l'eau et l'assainissement, a reçu mandat d'Alain JUPPÉ pour négocier un avenant à ce contrat. L'avenant n°1 qui a permis notamment la mise en place d'une révision quinquennale du contrat et l'instauration d'une comptabilité spécifique du contrat de concession en vue de la diminution du prix de l'eau.

En 2003, notre Président a commandé un audit à un cabinet extérieur FINANCE CONSULT, sur la période 1997-2003 en vue de préparer la révision quinquennale et cet audit a

malheureusement été suspendu, car il y avait un contentieux entre La Cub et l'association TRANSCUB.

Sur la base des conclusions de l'audit FINANCE CONSULT avalisées en juillet 2005 et de l'audit des services de l'Inspection générale et de l'audit (IGA), la révision quinquennale a commencé en 2006 et donné lieu à l'avenant n°7. Cet avenant ne constitue pas un montant versé par la Lyonnaise à La Cub, mais représente en fait une augmentation de 233 millions d'euros d'engagement du délégataire.

J'arrive aux mêmes conclusions quand l'environnement a changé, d'une part avec le passage en Métropole, avec pour incidence une extension des compétences dans le champ de l'eau et de l'assainissement : la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, la défense extérieure contre les incendies, des domaines nouveaux pour Bordeaux Métropole et des compétences et des domaines dans lesquels les délégataires peuvent sans doute nous apporter leurs expériences et nous épauler.

Par ailleurs, la recrudescence des situations de crise en 2014 :

- pollution au perchlorate d'ammonium sur le champ captant de Thil-Gamarde,
- montée en température d'un silo à boues séchées dans la station d'épuration Louis Fargue,
- entrées d'eau de Garonne sur le réseau en amont de cette station d'épuration,
- importantes précipitations combinées à de forts coefficients de marée en janvier,

a montré toute la réactivité et tout le savoir-faire technique de nos délégataires pour en assurer la continuité du service. C'est pour cela, Monsieur le Président, que le groupe Communauté d'Avenir apportera son soutien à la solution que vous venez de nous proposer.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur ANZIANI ?

M. Alain ANZIANI : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues. D'abord je voudrais commencer par saluer, ici encore, la qualité du travail effectué par les services de Bordeaux Métropole et aussi, je tiens à le souligner, moi je considère qu'il y a une grande honnêteté intellectuelle dans la présentation des différents *scenarii* qui sont possibles et qui nous occupent aujourd'hui.

La délibération actuelle comporte deux parties.

- Une partie sur ce que nous avons fait, et Jean-Pierre TURON tout à l'heure qui est un expert en la matière pourra s'exprimer,
- et puis la partie de ce que nous devons faire aujourd'hui avec ce choix, soit d'une DSP sous forme d'affermage, soit d'une régie.

Je voudrais d'abord relever deux points d'accord où je pense qu'il y a en tout cas, entre nous tous, deux points d'accord.

Le premier pour dire que l'eau n'est pas un bien comme les autres. On ne gère pas l'eau comme on gère les transports ou bien comme on gère les parkings, comme on gère les déchets. Pour une raison simple, c'est que c'est un bien commun vital, ce n'est pas moi qui le dis, mais c'est reconnu par le droit international et même la loi sur l'eau qui, il y a quelques années, nous a dit que c'était un patrimoine commun de la Nation et je crois que nous pouvons être tous d'accord sur cette particularité de l'eau.

Le deuxième point d'accord, c'est qu'au fond, nous avons tort de considérer que c'est un débat idéologique entre des partisans de gauche ou des partisans de droite puisque l'expérience nous montre que ce n'est pas le cas. À Nice, Monsieur ESTROSI qui est ancien Ministre de l'Industrie a préféré faire passer la gestion d'une DSP qui était confiée à VÉOLIA à une régie. Mais à Lille, de l'autre côté où la majorité est peut-être plus instable, on est passé d'une régie à une DSP, ce qui montre aussi quand même qu'il peut y avoir une réversibilité d'une régie à une DSP, même si ce n'est sans doute pas exactement facile et souhaitable. En tout cas, moi, je constate une chose, c'est que, depuis quelques années, il y a plutôt un mouvement, mais que je voudrais quand même qualifier de modéré, je n'ai pas envie du tout de faire de la caricature, vers un retour vers les régies. Avec différentes formes, ça peut être à Brest ou à Rennes sous forme d'une SPL (société publique locale), ça peut être dans d'autres villes avec des formes plus traditionnelles, je pense à Montpellier, à Paris, à Grenoble, à Rouen, et même en dehors de notre hexagone, à Berlin qui a souhaité faire évoluer sa gestion de l'eau vers une gestion plus en régie. Il y a un mouvement. Alors pourquoi il y a-t-il un mouvement ? Je crois pour deux raisons, au moins pour deux raisons, mais celles-là elles sont certainement caractérisées. La première, c'est la question du prix et la deuxième c'est la question de la transparence.

Sur le prix, les services de la Métropole ont beaucoup travaillé, ils aboutissent à une conclusion qui est sans doute exacte, qui consiste à dire que le coût financier des deux solutions n'est pas éloigné et est assez proche. Je crois que c'est le terme du rapport. Assez proche, ça ne veut pas dire « identique ». Et moi je relèverai plusieurs autres constatations. D'abord des constatations de l'Observatoire des services publics que l'eau. L'Observatoire sur le service public de l'eau établit un prix moyen de la gestion déléguée plus élevé que dans les autres cas et plus élevé de 15% pour l'eau potable, plus élevé de 4% pour l'assainissement collectif.

Apparemment, si on regarde les travaux qui ont pu être effectués, la gestion déléguée coûte plus cher et on comprend bien pourquoi, j'en dirai un mot tout à l'heure, qu'une gestion en régie. C'est confirmé par une autre étude de « Que choisir ? » en 2013, qui est relativement récente. « Que choisir ? » fait une longue étude avec 15 villes de plus de 100 000 habitants. Sur les 15 villes de plus de 100 000 habitants, les meilleurs résultats en termes de prix, ce sont 13 villes et ce sont les 13 villes qui sont en régie et, là aussi, il y a un avantage en termes de prix à la régie. Pourquoi ? La raison est assez simple, je dirais évidente, même s'il faut se méfier sans doute parfois de la simplicité. C'est que si on regarde le prix de l'eau en régie, le prix de l'eau en régie est égal plus ou moins au coût du service. Si on regarde le prix de l'eau en gestion déléguée, c'est égal au coût du service plus le coût des frais de siège plus le coût de la communication plus, bien entendu, le coût de rémunération de l'actionnaire. Mécaniquement, évidemment, le coût en gestion déléguée doit être plus important.

J'ajouterais que ce n'est pas certain non plus. Je pense qu'il faut être tout à fait honnête et transparent. Ce n'est pas certain parce qu'il peut y avoir des dérives, il peut y avoir un moins bon contrôle et si nous choisissons la régie personnalisée, il faudra être extrêmement vigilant sur les méthodes. Je remarque que, par exemple, la ville de Paris a mis en place un contrat d'objectif avec sa propre régie pour arriver à avoir des indicateurs sur la qualité de l'eau et aussi des indicateurs sur le niveau d'investissement puisqu'on n'aura plus l'aiguillon de la concurrence, il faudra que nous-mêmes, on s'auto-surveille pour qu'il y ait toujours une maîtrise des coûts et pour dégager un autofinancement.

Le deuxième argument après le prix, c'est l'argument de la transparence. Quand même, on a ici une expérience au sein de notre Communauté urbaine. En 2007, la Lyonnaise des Eaux a dû restituer 233 millions qui avaient été prélevés peut-être d'une façon excessive sur les factures de nos habitants. On a pu, avec beaucoup de travail, avec beaucoup de volontarisme - il faut aussi saluer le rôle de l'Inspection générale et de l'audit avec aussi la

volonté du Président de l'époque qui était Vincent FELTESSE, qui a été partagée par les uns et par les autres -, aboutir à un vrai progrès et arriver à une tarification sociale ou bien à une tarification progressive. Mais quand même, on voit bien qu'il faut avoir multiplié les efforts pour arriver à connaître, à pénétrer la comptabilité quand même assez complexe d'un grand groupe. Peut-être que nous pouvons faire plus simple et nous pouvons avoir davantage de transparence. Je crois que si nous choisissons la régie, nous pouvons aller évidemment plus loin dans nos choix qui seront les nôtres.

Il reste une autre solution parce qu'il ne suffit pas de dire « Y'a qu'à, faut qu'on », c'est sûr. L'autre question, c'est « *Est-ce qu'on en a les moyens ?* » « *Est-ce qu'on a la capacité technique et humaine d'assumer ce passage ?* ». Il y a 550 salariés qui sont concernés, ils ne sont pas tous avec le statut métropolitain ou l'ancien statut de La Cub. Pour ça, on a 3 ans, j'ai même entendu tout à l'heure dans le rapport qu'on en avait 4 pour aller jusqu'à l'assainissement, pour l'assainissement, et 6 ans voire 7 ans pour aller sur l'eau potable. Ça va être un très gros travail, mais on vient d'absorber 2 000 personnes en moins d'un an. On sait faire, on peut arriver sans doute à intégrer 550 personnes et même sans doute un peu moins dans 3 ou dans 6 ans.

Et puis, l'expérience montre aussi dans les autres agglomérations qu'en fait le délégataire ne fuit pas immédiatement. C'est-à-dire qu'à Nice, j'ai un peu regardé, on voit que le prestataire est resté, par exemple, pour aider à accompagner jusqu'au moment de la mise en service de la régie sur la commercialisation. À Paris, le prestataire est resté pour la gestion des compteurs ou bien pour le système d'information. Je pense que, là aussi, on ne sera pas du jour au lendemain dépourvu et on aura du temps pour mettre en place cette régie.

Vous avez cité, Monsieur le Président, le rapport de la Chambre régionale des comptes qui concerne Paris, je l'avais lu aussi. Il y a aussi une autre phrase qui est intéressante dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est que celle-ci salue une transition réussie avec des indicateurs qui correspondent à ceux d'une gestion privée, il y a plutôt un *satisfecit* donné par la Chambre régionale des comptes de Paris.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, on ne va pas s'envoyer les arguments point par point sur ce sujet. Moi, j'ai aussi noté, dans les observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la régie des eaux de Paris, le fait que la masse salariale de la régie a augmenté de 2010 à 2012 de 12,68 %. Ça, c'est une des réponses à l'argument selon lequel la régie coûte forcément moins cher parce qu'il n'y a pas un certain nombre d'éléments de coût comme la rémunération du délégataire. Il y a aussi la question de la productivité et de l'efficacité des services dont on peut penser que, dans des grandes entreprises spécialistes du secteur, elle est meilleure que dans des administrations à mettre en place.

Vous nous dites qu'on va absorber 2 000 agents et qu'on peut en absorber 500 de plus. C'est peut-être justement parce qu'on est en train d'en absorber 2 000 dans les 2 ou 3 ans qui viennent qu'il ne faut pas charger trop la barque.

Enfin voilà, nous avons nos arguments respectifs, je salue le fait que vous avez souligné que tout ça a été fait avec un souci d'impartialité en ce qui concerne la comparaison des deux *scenarii*. Effectivement, les services ont fait un travail tout à fait équilibré sans aucune espèce d'*a priori* idéologique, ça va de soi de la part des services, mais de ma part non plus, je l'ai toujours dit, ce n'est pas un choix en fonction de convictions politiques plutôt pour la régie ou plutôt pour la délégation, c'est un choix d'efficacité et je vous ai donné les raisons pour lesquelles je vous faisais cette proposition. Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Excusez-moi, Monsieur le Président, mais on avait décidé de ne pas faire de cette délibération un objet de combat.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est le cas.

M. Max GUICHARD : Mais je demande à ce que l'histoire soit respectée, Monsieur DUPRAT. Parce que j'ai mes camarades qui, par exemple, ne peuvent plus se défendre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais on a attaqué personne, on a dit que le contrat avait été voté à l'unanimité, ce n'est pas une attaque.

M. Max GUICHARD : C'est faux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ah bon ?

M. Max GUICHARD : Vous n'étiez pas là, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ah non, ça c'est vrai, c'est une certitude.

M. Max GUICHARD : Moi non plus, mais j'ai par exemple un camarade à ma droite qui était là. Le Président du groupe Communiste était Bernard MONCLA que vous avez connu. Et ça fait partie de l'histoire que seul le groupe communiste s'est opposé à ce que nous appelions, je rafraîchis la mémoire, « le contrat du siècle ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD, je vous en donne acte et je vous propose de revenir en 2015 peut-être, voilà.

M. Max GUICHARD : Oui, mais j'ai par principe, quand je me trompe sur l'histoire, de rectifier...

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est fait.

M. Max GUICHARD : Voilà pourquoi mon cri « Oh ! » parce quand même elle était grosse celle-là. Alors, pourquoi on n'en fera pas un combat comme ça a pu être justement à cette période-là et durant des dizaines d'années puisque quand je suis arrivé au groupe Communiste, ça restait toujours un lieu de combat sévère, un moment de combat sévère ? Et pas qu'avec vous Monsieur le Président, avec y compris beaucoup de mes amis.

Je veux d'abord noter la nature équilibrée de ce rapport. Cela n'a pas été toujours le cas par le passé sur ce sujet, comme sur d'autres. C'est une avancée, fruit à notre sens, de l'intervention régulière des associations, mais aussi du débat soutenu qu'il y a eu dans cette assemblée sur ce sujet.

Pour en revenir au cœur du rapport, nous évitons le pire en écartant le scénario d'une concession, dans lequel notre établissement s'était enfermé en 1992, et je le redis, avec l'appui de la très grande majorité des élus de cet établissement à l'exception notable des élus communistes. Ce mode de gestion assurait au délégataire des marges très confortables.

Monsieur le Président, vous le savez, mes prédécesseurs et moi-même n'avons eu de cesse de dénoncer ce contrat. Ce n'est pas qu'en 1992 qu'on l'a dénoncé. Tout d'abord, parce que cette livraison d'un service public à une multinationale dans son contenu relève de la dépossession du politique lui-même. C'est ce qui s'est passé en 1992. Mais

aussi parce que cet abandon, ce sont nos concitoyens qui l'ont payé de leur poche avec une augmentation sérieuse de la facture puisqu'en 1992, la facture a augmenté dès le lendemain de 10 %. Tout ça, c'est vérifiable. D'où notre insistance, année après année, pour que le prix soit renégocié. Ce qui a été le cas. Notre population, au niveau national, est très attachée au service public de l'eau et place régulièrement ce service en tête de son attente lors des études. Ce lien à l'eau est particulier, comme l'a dit Alain ANZIANI, à juste raison, et le place souvent hors champ par rapport aux autres services publics. Car si dans notre agglomération, nous ne souffrons pas dans notre quotidien de pénurie, il n'en reste pas moins que, dans l'imaginaire collectif, nous restons attachés à son caractère vital dans son sens le plus premier. Bien sûr, nous ne vivons pas en Afrique, mais quand même, cette notion-là est très forte. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, quand on interroge les Français sur quel mode de gestion ils souhaitent pour l'eau, ils ne sont que 26% à se prononcer pour une DSP.

En effet, l'eau n'est pas perçue comme une marchandise, mais comme un bien commun, une richesse collective. C'est aussi ce que nous pensons, surtout quand le rapport fait la démonstration que la régie est plus pertinente en termes de service public et qu'économiquement, elle est tout aussi performante que l'affermage.

Qu'on se comprenne bien, nous n'avons aucun doute sur la capacité de la Lyonnaise, de VÉOLIA ou d'autres de bien gérer techniquement l'eau sous notre contrôle. Elles ont fait la démonstration de leur savoir-faire, même si entre parenthèses, celui-ci est aussi maîtrisé par de nombreuses régies. Ce que nous refusons par contre, dans une gestion déléguée, c'est de laisser une entreprise privée aussi compétente soit-elle, faire des profits sur ce qui est notre richesse collective. Nous restons encore scandalisés que 330 000 euros d'argent public versés par le biais du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) aient permis à la Lyonnaise des Eaux de verser des dividendes à ses actionnaires. C'est pour nous de l'argent perdu pour la collectivité, pour ne gonfler les portefeuilles de ceux qui sont déjà trop remplis.

Nous le disons - alors là, je vais le dire, vu le début de mon intervention - nous le disons sans drame. Monsieur le Président, nous pouvons nous passer d'une entreprise privée pour gérer notre eau. Vous comprenez bien que, dans ce choix de gestion, ce n'est pas qu'une question technique, c'est aussi et avant tout une vision de société. Nous voterons contre cette délibération.

Et pour terminer, parce qu'on se quittera durant deux mois et chacun a des lectures, je vous demande, Monsieur le Président, de réfléchir à l'objet de thèse que votre copine NKM (Nathalie Kosciusko-Morizet) vient de livrer, « *Ce n'est pas ceux qui gueulent le plus fort qui doivent être entendus, il ne faut pas que la Grèce devienne la CGT* (confédération générale du travail) de l'Europe ». Je vous demande d'y réfléchir durant 2 mois.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur GUICHARD, je vais réfléchir absolument.

Je voudrais rappeler quand même que les entreprises qui soumissionnent dans les délégations de service public sous différentes formes, concession ou contrat d'affermage, ne sont pas des prédateurs qui sucent le sang du peuple. Ce sont de grandes entreprises françaises qui sont en général considérées comme très performantes et qu'on a bien de la chance d'avoir dans la concurrence mondiale. D'ailleurs, ce que vous avez dit, sur le rôle néfaste de tous délégataires pourrait s'appliquer aussi à KÉOLIS pour lequel, dans le temps, nous avons largement débattu et à qui nous avons confié la gestion dans notre service de transport.

Je ne vais pas prolonger indéfiniment les débats historiques, mais enfin je me suis fait donner le PV (procès-verbal) de la séance de 1991 et c'est curieux, il n'y a pas le décompte des voix. Il y a « Les conclusions mises aux voix sont adoptées ». Ça prouve que les PV à l'époque étaient mal faits, ils sont beaucoup mieux faits aujourd'hui.

M. Max GUICHARD : Non, non, mais vous avez raison Monsieur le Président, il y a eu une manipulation qui a été entretenue pendant des dizaines d'années.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bon, c'est rectifié aujourd'hui.

M. Max GUICHARD : Pendant des dizaines d'années. Et je le dis, ce n'est pas pour mon camarade qui est là, qui est capable de se défendre, mais par rapport à Paul LAGOURGUE par exemple que vous connaissiez bien, qui n'est aujourd'hui plus capable de se défendre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous crois volontiers, mais c'était simplement pour indiquer que Monsieur DUPRAT avait quelques circonstances atténuantes puisque quand on voit le PV, ce n'est pas marqué. Mais enfin bon, je vous crois volontiers. Alors, on continue le débat. Monsieur TURON avait demandé la parole.

M. Jean-Pierre TURON : Il s'agit évidemment d'un rapport important et on peut regretter qu'il ne donne lieu qu'à une délibération parce que ça porte sur deux points principaux qui, bien que liés, sont quand même de nature différente. Le premier sur l'avancement de la politique de l'eau. Et le deuxième point sur l'orientation du mode de gestion du service de l'eau et de l'assainissement.

Comme ça a été souligné par tout le monde, il s'agit d'une bonne synthèse et le mot « équilibre » est venu plusieurs fois et c'est absolument le cas, et j'avais déjà d'ailleurs indiqué en Bureau le mot équilibre.

Sur la première partie, l'avancement de la politique de l'eau. Ce rapport semble bien mis en valeur, le contexte, les enjeux, la complexité, la diversité des problématiques et de la révolution en particulier avec la technicité, l'innovation qui est de plus en plus nécessaire et une prise de conscience accrue de tout le monde sur ces problématiques. Il fait bien apparaître aussi l'affirmation croissante, tout au long de ces dernières années, du rôle d'autorité organisatrice de La Cub, Bordeaux Métropole maintenant. Aussi bien de la définition de la politique de l'eau et de l'assainissement, mais aussi dans le renforcement progressif du contrôle obligatoire et peut-être que dans le rapport manque le rôle majeur qu'a jouée l'institution de l'IGA dans cette évolution. Si elle conduit aussi un renforcement progressif de la compétence des services, il faut dire qu'on a été aussi bien aidé par des AMO (assistants à maîtrise d'ouvrage) qui ont véritablement fait œuvre de formation.

Les avancées, elles ont été évoquées au travers des révisions quinquennales qui avaient été mises en place à la fin des années 1990 et en particulier pour celles dont j'ai eu à m'occuper plus précisément ainsi que de certains avenants concernant l'eau, les avenants 7, 8 et 9 et sur l'assainissement de 2008 dont il a été fait allusion tout à l'heure, 2011-2012 et puis en même temps, toute cette préparation qui allait conduire à la délibération du 8 juillet 2011 à la DSP assainissement, DSP nouvelle génération.

Les résultats, ils ont été aussi évoqués. Je ne reviens pas sur le sens de l'autorité organisatrice de la Métropole, mais ça a conduit à un volume d'investissement beaucoup

plus important et une maîtrise des prix, dans un premier temps, et même une diminution en juin 2013 et la création de mécanismes d'évolution des prix qui allait faire qu'en 2014-2015, les prix allaient rester stables, si ce n'est un petit changement, mais lié aux taxes qui n'avaient rien à voir avec le mode de gestion. Ce qui fait que les prix de la Métropole qui étaient considérés, le prix de l'eau et de l'assainissement, qui étaient parmi les plus élevés des grandes agglomérations, restaient tout à fait dans une moyenne acceptable aujourd'hui.

C'est en même temps, parmi les nouveautés, la nouvelle gouvernance, avec une place de plus en plus grande aux associations d'usagers, les aspects environnementaux ayant fait qu'on ne fasse pas la course au volume. Les aspects environnementaux qui ont été de plus en plus pris en compte, que ce soit pour la préservation de la ressource, pour la limitation des impacts sur les milieux aquatiques avec tout ce qui a été fait au niveau des rejets eaux usées/eaux pluviales. Et sans être exhaustif, je voudrais rappeler la politique qui a été menée et qui est à poursuivre sans relâche concernant l'évacuation des eaux pluviales en particulier au moment des orages et la mise en œuvre du premier projet de ressources de substitution qui s'avère particulièrement délicate.

Quant à la question du mode de gestion, il a fait l'objet, ces dernières années, et à plusieurs reprises, de beaucoup de réflexions et en particulier à l'occasion de la fin du contrat d'assainissement, sous la mandature précédente, parangonnage, AMO, Comité de suivi, ont abouti à cette délibération du 8 juillet 2011 avec cette décision pragmatique de la DSP nouvelle génération courte avec appel à concurrence en prévision, et c'est dans le texte de 2011, d'une décision d'orientation avec une abstention du groupe Communauté d'Avenir concernant le passage en régie pour l'assainissement à horizon de 2018 avec la question qui était posée du raccourcissement du contrat de l'eau. On a pris avec sagesse la décision de laisser le contrat de l'eau aller à son terme et on a repris la réflexion sur la DSP ou régie avec un nouveau parangonnage et de nouveaux comités de suivi qui se sont tenus.

On a très vite abouti à ces deux scénarios et je ne reviendrai pas en détail sur l'analyse qui a été présentée et avec des points d'avantage et points de vigilance, les évaluations financières, on pourrait se lancer des arguments qui, ensuite immédiatement pourraient se retourner contre chacun d'entre nous. Ce n'est pas, je pense, là, le débat, il faut aller au-delà.

Alors, il était incontestable que la DSP en cours, assainissement ou nouvelle génération, a inspiré de nouvelles DSP au niveau national. Et j'en conviens, elle rend plus difficile actuellement le choix à faire. Mais quand même, au vu des rapports annuels qui ont été faits, il y a quelques semaines, et malgré les avancées très importantes - on doit reconnaître globalement la qualité du service rendu par le délégataire et son professionnalisme - on constate quand même toujours quelques points d'insuffisance qui persistent. C'est la difficulté du respect des engagements sur les investissements. C'est la difficulté persistante dans les relations avec l'usager où les indices de satisfaction sont toujours faibles, on le souligne, chaque fois qu'il y a des enquêtes de satisfaction. C'est la difficulté que l'on a, malgré la façon dont c'est bordé, de limiter la marge finale du délégataire. L'eau, ça a été souligné, n'est pas un produit comme les autres. Et je rappelle que l'abonné est un usager et qu'il n'est pas un client. Et que comme c'est du domaine public, pourquoi pas une gestion publique ? Alors, c'est vrai qu'il y a de bonnes et mauvaises régies et de bonnes et mauvaises DSP. Et on pourrait se renvoyer des exemples, à n'en plus finir. Mais nous connaissons aussi quels sont les ressorts maintenant et les conditions d'une bonne régie.

Et en cohérence, avec l'orientation qui a été prise le 8 juillet 2011, nous continuons à souhaiter un passage en régie, en premier temps pour l'assainissement, ce qui permettrait d'assurer :

- une meilleure maîtrise de la gestion et en particulier des investissements,
- une meilleure réponse aux attentes des usagers et de la participation,

- une maîtrise aussi du prix,
- et qui faciliterait aussi, parce que c'est des chantiers qui nous attendent, l'évolution du périmètre des services, la simplification des modes de gestion qui sont actuellement très hétérogènes, la mise en œuvre de nouvelles ressources et de leurs exploitations à venir.

Voilà pourquoi on se situe dans la cohérence de juillet 2011.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur TURON, Monsieur CHAUSSET ?

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, Chers Collègues. Je trouve quand même ce débat un peu polissé aujourd'hui alors que, quand même, il y a eu sur ce dossier depuis bientôt 30 ans de nombreuses échauffourées et que les choses ne sont pas si simples que ça.

Alors, petit point de précision quand même. Par exemple, par rapport à KÉOLIS. Qu'est-ce qui différencie, par exemple, cette DSP de celle de la gestion de l'eau ? Il y a un point qui est simple, c'est que l'eau, c'est un bien, et le transport, c'est un service. Et là, on a une différence fondamentale. C'est pour ça que nous, nous sommes pour, favorables, à la gestion en régie de ce bien commun sans rappeler patrimoine mondial et tout ce qu'il y a derrière.

Et puis, une grosse différence aussi, c'est les marges. Les marges en matière de transport n'ont rien à voir avec les marges que se sont fait pendant des années VÉOLIA et la Lyonnaise que j'avais même qualifiée à une époque de « Mayonnaise des eaux ». C'est ça la réalité. Et c'est pour ça que, pendant des années, on s'est battu. Et je rappellerai, son nom n'a pas été cité, mais moi je vais le citer, c'est Alain ROUSSET qui, en 2005, avec la mise en place de l'IGA, a vraiment donné le premier coup dans la fourmilière. Christophe DUPRAT, ce n'est pas Patrick PUJOL. Je regrette, Patrick PUJOL, pour moi, je le respecte, mais il ne restait pas dans la mémoire de quelqu'un qui a vraiment lutté contre ce contrat léonin. Là aussi, on ne refait pas l'histoire. C'est vraiment un premier point. Je pense que là, il faut quand même savoir de quoi on parle. À partir de 2005, oui, il y a eu... sous votre présidence Monsieur JUPPÉ, on a refait les avenants, on a essayé d'améliorer les choses, mais quand même ce sont des centaines de millions d'euros qui ont échappé à la collectivité. Et ce contrat, il a vraiment été un contrat léonin. Autant aujourd'hui, on peut dire « *Oui, c'est grâce à nous* », mais pendant aussi des années, on a été vraiment le mauvais élève avec ce contrat. Je pense qu'il faut un petit peu rétablir les choses.

Alors, là, aujourd'hui évidemment, je mets de côté le dossier où je reviendrai rapidement, sur le patrimoine de l'eau, mais sur ce dossier de gestion de régie ou pas régie, ce que je voudrais dire aussi, c'est qu'il faut que nous - je pense que la gauche, on se regarde sur ce dossier - on a loupé une occasion, je regrette. Il suffit que je relise la déclaration que j'ai faite en juillet 2011 avant cette fameuse délibération en trompe l'œil que j'avais qualifiée de *Canada dry* et c'est bien la réalité, même j'avais été tancé par Alain...

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET, on ne refait pas l'histoire, là. On la connaît tous.

M. Gérard CHAUSSET : Non, non, je le dis parce que tout le monde s'est exprimé sur ce dossier, j'estime avoir un tout petit peu de légitimité pour pouvoir m'exprimer comme les autres.

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous en avons tous, nous avons tous notre légitimité.

M. Gérard CHAUSSET : À l'époque, Alain ANZIANI m'avait même tancé, avait envoyé un communiqué de presse en disant que : « *Oui, Vincent FELTESSE avait pris une bonne décision en passant en régie en 2019* ». D'ailleurs, tout le monde en France croyait que Bordeaux était passé en régie. C'était une tromperie, je le dis. Et je l'avais dit à l'époque. On avait un choix à faire qui était le passage en régie de l'assainissement. On pouvait prolonger la DSP d'un an et on pouvait même passer des marchés comme ça a été dit tout à l'heure, on peut toujours passer des marchés...

M. le Président Alain JUPPÉ : Bon, mais on ne l'a pas fait.

M. Gérard CHAUSSET : Ça n'a pas été fait. Et j'avais même dit à l'époque : « *Qui connaît la majorité de demain et qui nous dit qu'on pourra passer en régie en 2019 ?* »

M. le Président Alain JUPPÉ : Maintenant, vous la connaissez, la majorité.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, je la connais, et d'ailleurs, je ne vous critique pas là-dessus parce que vous avez au moins la cohérence de maintenir vos choix. Je ne vous critique pas là-dessus même si nous ne sommes pas favorables à ce qui est proposé. Je pense que nous avons loupé vraiment une occasion et en politique, je pense que quand on a quelque chose à faire, il faut le faire, il ne faut pas procrastiner. On a eu peur de passer l'assainissement en régie. On aurait passé l'assainissement en régie à cette époque, aujourd'hui, on aurait 5 ans d'expérience et on pourrait justement discuter éventuellement ou pas du passage de l'eau en régie. Parce qu'on le savait aussi - et je vais juste terminer là-dessus - on le savait aussi qu'on n'aurait jamais eu les moyens de mettre 50 millions d'euros pour casser le contrat de la LYONNAISE DES EAUX, 3 ans avant. Tout ça, à mon avis, ce n'était pas une bonne chose et je pense qu'on a loupé l'occasion et je le regrette.

Et Monsieur JUPPÉ, je peux vous dire que vous avez cité des rapports de la Chambre régionale des comptes, mais je peux vous en citer plein des rapports de la Chambre régionale des comptes sur les gestions de VÉOLIA, de LYONNAISE DES EAUX. Ça, on peut s'en jeter à la figure, plein. Voilà, ce qui est dommage, c'est que l'on n'a pas ici l'expérience de la régie. C'est dommage, on a loupé l'occasion et je trouve que là, on repart pour un tour.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien.

M. Gérard CHAUSSET : On nous dit : « *C'est de l'affermage* », je termine, « *C'est de l'affermage* », l'affermage, c'est une des modalités de DSP. C'est une DSP. Voilà, il y a plusieurs types de DSP et on passe dans l'affermage. C'est mieux que la concession parce qu'on ne livre pas tout le dossier clé en main à la LYONNAISE, on garde les investissements, c'est bien, mais ça reste une DSP.

Dernier point sur le patrimoine de l'eau.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je croyais que c'était le dernier point.

M. Gérard CHAUSSET : Je voulais insister sur quelque chose. La Communauté urbaine, Bordeaux Métropole a fait un excellent travail, depuis des années. Ceci dit, aujourd'hui, nos ressources sont vulnérables. Vous le savez, on le sait. Il y a encore eu cette semaine un accident. Certains l'appellent "incident". On peut appeler accident. Vous pouvez aller regarder la différence entre incident et accident, de toute façon, depuis maintenant un an et demi, c'est le troisième accident avec des pollutions à l'environnement. Moi, je tire à nouveau la sonnette d'alarme sur ce dossier. Quand je lis dans Sud-Ouest que la Société ROXEL a été très réactive, attendez, c'est quand même le minimum. Il y a eu un incendie, c'est normal qu'on soit réactif. Quand même, c'est le minimum. On se dit leader mondial dans le domaine, je le regrette, on n'est pas leader mondial en matière de protection de l'environnement. Nos ressources sont menacées et moi, j'attire votre attention, Monsieur le Président, et je pense qu'il faut vraiment être diligent auprès du Préfet pour qu'un certain nombre d'arrêtés préfectoraux soient revus et soient beaucoup plus drastiques. On ne peut pas rester sur ce discours institutionnel face à une société qui est là, depuis des années, et même plusieurs siècles et qui a comme protection de l'environnement une idée secondaire même si des progrès ont été faits.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mon Cher Collègue, je vous rejoins volontiers sur ce dernier point, mais il n'a rien à voir avec le choix entre la régie et le contrat d'affermage. Je voudrais vraiment maintenant qu'on limite les interventions. On voit bien la position de chaque groupe, le débat n'apportera pas d'éclairage supplémentaire. J'ai encore la demande de Monsieur BOBET, Monsieur MANGON, puis après je propose qu'on arrête là et qu'on vote.

M. Patrick BOBET : Oui, merci Monsieur le Président. Dans ce domaine du mode de gestion de l'eau et de l'assainissement, il y a deux approches possibles. L'une qui est purement comptable et l'autre qui est beaucoup plus globale.

Dans le cadre d'une approche plus comptable, l'impact financier de chaque scénario a été estimé par les services de l'IGA, il est écrit, vous l'avez page 16, « *qu'en régime de croisière, le scénario en double affermage s'élèverait à 111 millions et le scénario en régie personnalisée serait lui de 110* ». Une économie de - 2% et - 3% pour l'un et l'autre.

En revanche, les coûts de transition sont estimés à environ 7 millions dans le cadre du double affermage et à 9 millions dans le scénario de la régie personnalisée. Ce qui veut bien dire que, dans chaque choix, il y a un plus et un moins, on ne peut pas s'appuyer sur cet impact financier pour choisir notre mode de gestion.

Une approche plus globale m'apparaît plus intelligente. Tout d'abord, le transfert de personnel. Il faut bien savoir que le passage en régie engendrerait un aléa sur le transfert de personnel, car la première vague de transfert ne pourrait se faire que dans le cadre d'une application volontaire de la convention collective sectorielle. Il y a donc un faux risque de départ des personnels clés, ce que le Président a dit à l'instant. Peut-être rajouter simplement qu'en faisant référence à ce rapport de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France sur les eaux de Paris, rappeler quand même qu'Eaux de Paris a recruté 13 collaborateurs pour assurer des fonctions d'encadrement supérieur afin d'assumer la continuité du service, pour compléter ce que notre Président a dit tout à l'heure.

Deuxième élément dans cette approche globale : le prix de l'eau. Contrairement à ce qu'il a été dit tout à l'heure et notamment je crois que c'est Monsieur TURON qui l'a dit, la création d'une régie personnalisée peut entraîner un risque en réalité de fluctuation du tarif. Pour une raison simple, c'est que le budget doit respecter un équilibre comptable annuel. N'oublions pas non plus que dans ce cas, ce ne serait plus Bordeaux Métropole, mais la régie qui déciderait de la fixation des tarifs par le biais de son Conseil d'administration. D'où un risque de perte de maîtrise dans le temps, de la Métropole, contraire à sa volonté d'affirmer son rôle d'autorité organisatrice forte. C'est ce qui a été dit et c'est bien la raison d'ailleurs, c'est bien le motif qui a conduit le Grand Lyon à écarter l'étude de ce scénario comme mode de gestion, tout récemment.

Troisième point, la qualité du service. Cette qualité, je pense qu'elle peut être tout à fait respectée, au contraire encouragée par la mise sous tension régulière des délégataires par la remise en concurrence très systématique au bout de 8 ans notamment. Ce qui permet d'assurer vraiment un meilleur service au meilleur prix.

J'ajoute d'ailleurs que le délégataire fait bénéficier la collectivité de toutes ses innovations techniques, recherche et développement. Alors que la régie, bien sûr, devra avoir encore des expertises externes par le bien de marchés. D'ailleurs l'IGA a estimé cette chose-là à 2,58 millions pour ce qui est de la régie personnalisée.

Et enfin, dernier thème à étudier, je pense : le partage des risques. C'est important parce que ce partage des risques entre le délégant et le délégataire dans le cadre du double affermage, dans ce cas-là bien sûr le délégataire assume le risque d'exploitation. Il peut être appréciable pour la Métropole surtout dans un contexte mouvant qui est marqué par le changement climatique.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, dans un esprit de bonne gestion des finances pour la Métropole, je ne peux que souscrire au scénario que vous proposez avec un cahier des charges très strict préparé par l'IGA comme celui du contrat actuel de l'assainissement et je m'associe bien sûr aux propos de Christophe DUPRAT pour nous prononcer pour cette proposition-là.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur MANGON pour terminer.

M. Jacques MANGON : Oui, une brève intervention pour répondre à ce qui a été dit par Gérard CHAUSSET. Il ne faut pas confondre les pommes de terre et les avions. Ça n'a rien à voir. Ce qui s'est passé, dimanche soir à 23 heures 30 sur le site de ROXEL, c'est un incendie. Jusqu'à présent, la meilleure solution qu'on a pour lutter contre les incendies, c'est d'utiliser l'eau. C'est ce qu'ont fait les pompiers pendant 7 heures et il est bien évident qu'à un moment donné, l'eau doit aller quelque part et ça a provoqué une pollution transitoire de la ZAC (zone d'aménagement concerté) qui passe sur le site de 436 hectares fermés de la Société SAFRAN-HERAKLES. La DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) est intervenue très correctement, elle a pris par précaution les mesures qui s'imposaient pour éviter toute contamination éventuelle de l'eau potable. Et tous les acteurs de ce dossier étaient présents dès lundi matin 9 heures 30 : le Préfet, la Municipalité à travers moi-même et quelques collaborateurs, la Société ROXEL, la DREAL et les autres intervenants pour analyser tous les éléments de ce dossier. Ne confondons pas tout, il ne faut pas faire commerce de n'importe quoi. Cette société assume ses responsabilités correctement. La pollution n'existe plus maintenant autrement qu'au titre de pollution historique au titre du perchlorate. Je rappelle que j'ai été avant même Monsieur CHAUSSET dès janvier 2011 celui qui a sensibilisé là-dessus au sein du Conseil municipal de Saint-Médard-en-Jalles, je ne suis pas suspect d'être présent par rapport à ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais personne ne vous a suspecté. Tout le monde se sent suspecté.

M. Jacques MANGON : Il ne faut pas tout confondre. Non, Monsieur CHAUSSET sous-entend ça.

M. le Président Alain JUPPÉ : Tout le monde se sent suspect aujourd'hui. Sur ce point, je prends acte de ce que vient de dire Jacques MANGON. Simplement, il faut que nous soyons d'une extrême vigilance vis-à-vis de l'entreprise et qu'en particulier, elle fasse circuler l'information en temps réel dès qu'il y a le moindre incident. Bon, je crois qu'il n'est pas utile de prolonger ce débat, nous connaissons tous les enjeux.

Trois remarques très rapides.

D'abord le rapport excellent qui a été fait par le groupe de travail - et je voudrais remercier Madame LE MERRER d'avoir piloté tout ça avec compétence et complète impartialité - montre que le prix n'est pas quelque chose de discriminant. À epsilon près, on pourrait tous s'envoyer des chiffres de prix de l'eau dans les différentes métropoles qui montrent que ce n'est pas discriminant.

Deuxièmement, je ne veux pas refaire l'histoire non plus, mais si l'avenant de 1997 n'avait pas existé, à ma demande, nous n'aurions pas fait la renégociation qui s'est produite en 2005, tout le monde s'y est mis. Dès 1997, 2 ans après le commencement de cette mandature, on a commencé à travailler avec la mise en place de la révision quinquennale du contrat, l'instauration d'une comptabilité spécifique au contrat de concession, etc.

Troisième remarque, le contrat que nous vous proposons n'a rien à voir avec le contrat précédent. C'est un contrat d'affermage qui limite considérablement le périmètre du délégataire puisque tout ce qui est investissement de premier établissement relève de la Métropole. À terme, nous irons aussi vers la prise en charge du système d'information. Et enfin, la durée sera de 6 à 8 ans en fonction du résultat de la consultation. Je crois que là-dessus, on a tiré tous les enseignements du passé.

Alors, je vais procéder au vote. On peut faire ça de façon très très arithmétique, mais je constate que le groupe Socialiste vote contre, que le groupe Communiste vote contre, que le groupe des Verts vote contre et que le groupe Communauté d'Avenir vote pour avec les présents et les procurations qui vont bien. Alors est-ce que ça vous suffit ou est-ce que vous voulez qu'on fasse une vérification du vote ?

M. Gérard CHAUSSET : Oui, moi je demande une vérification du vote, merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien alors, qui est contre ? Qui est-ce qui comptabilise là ? Qui est-ce qui compte ?

M. Gérard CHAUSSET : Il faut intégrer les pouvoirs.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous avez transmis vos pouvoirs ? Alors, il y a combien de « votes manuels » si je puis-dire ?

Mme Émilie REMAZEILLES : 31.

M. le Président Alain JUPPÉ : 31 et vous avez combien de pouvoirs ?

Mme Émilie REMAZEILLES : 10.

M. le Président Alain JUPPÉ : 10, vous voulez qu'on vous les montre Monsieur CHAUSSET. Non ? Vous me faites confiance ?

M. Gérard CHAUSSET : Je fais confiance, il n'y a pas de souci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Alors maintenant, qui est pour ? Comptez.

Mme Émilie REMAZEILLES : 35.

M. le Président Alain JUPPÉ : 35, et combien de pouvoirs ?

Mme Émilie REMAZEILLES : 28.

M. le Président Alain JUPPÉ : 28. Ça vous va ? Bien, le vote est acquis.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
apparentés, le groupe des élus
Europe Ecologie les Verts et le
groupe des élus Socialistes votent
contre.
Contre : 41
Pour : 63
Abstention : 0

M. Gérard CHAUSSET : Comme ça, il n'y aura pas de contestation 30 ans plus tard.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ça ne me gêne pas, mais dans 30 ans mon Cher, on sucrera des fraises, enfin moi en tout cas.

M. Gérard CHAUSSET : Ce sera des fraises bio.

M. le Président Alain JUPPÉ : Dossier suivant. Est-ce qu'on continue ? Oui ? Vous avez encore le courage de continuer ? 14 heures ? On termine à 14 heures. Moins le quart !

Mme MELLIER

2015/7/ 54 Ligne ferroviaire fret du bec d'Ambès : participation de Bordeaux Métropole au financement des études préalables aux travaux de rénovation - Convention - Autorisation

Mme Claude MELLIER présente le rapport.

M. Michel HÉRITIÉ : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues. Comme le précise le rapport de présentation, la ligne ferroviaire fret du Bec d'Ambès est extrêmement importante pour l'économie de la Presqu'île. Elle traverse les communes d'Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand, Ambarès et Lagrave jusqu'à Bassens. Dans un état de délabrement avancé, elle supporte le transport de matières dangereuses qui passent sur ma commune au cœur de zones d'habitation denses.

Face à cette situation, j'avais demandé en son temps à la Communauté urbaine de Bordeaux de réaliser une étude visant à proposer un tracé alternatif évitant ces quartiers. Cette étude réalisée en 2009 proposait de longer la RD (route départementale) 113 entre Bassens et Saint-Louis-de-Montferrand. Son intérêt était de desservir, par la même occasion, la zone économique de Sabarège sur laquelle, je rappelle par ailleurs, l'importance du projet COLAS RAIL sur lequel il est urgent d'avancer.

J'ai découvert, comme d'autres élus, l'existence de ce projet de rénovation de voies de fret par la presse locale. Je déplore que l'État et SNCF (société nationale des chemins de fer français) Réseau n'aient pas jugé utile de nous associer à ce projet, ce qui nous aurait permis de rappeler, à ce moment-là, l'existence de cette étude tombée dans les oubliettes. Après m'être étonné en commission sur cette absence de concertation, une réunion d'information a été organisée à l'initiative de Claude MELLIER que je remercie.

De même, un paragraphe que vous venez de rappeler, ce nouveau tracé a été ajouté à la présente délibération pour qu'une étude de faisabilité soit lancée au 1^{er} trimestre 2016 en parallèle des travaux de rénovation. Je serai très attentif au respect de cette échéance tout autant qu'à l'indispensable concertation avec les élus pour les études d'avant-projet et de projet.

Plusieurs années de travaux de la LGV (ligne à grande vitesse) sur ma commune et les relations parfois difficiles avec SNCF Réseau, ex-RFF (réseau ferré de France), me conduisent à avoir un niveau d'exigence élevé sur la façon dont se déroulera ce chantier de remise en état. SNCF Réseau devra communiquer de la façon la plus claire possible avec les élus et la population sur l'organisation préalable du chantier et son déroulé au jour le jour. Nous sortons de 3 ans de chantier de la LGV en centre-ville. Le chantier de la LGV, malgré son impact, n'a pu se dérouler dans de bonnes conditions que parce que le concessionnaire COSEA a été en contact permanent avec les élus, les associations de quartiers et la population. Ce chantier de rénovation, bien que sans commune mesure avec celui de la LGV, devrait être mené selon les mêmes principes. Pour ma part, j'y veillerai scrupuleusement et conscient des enjeux, pour l'activité économique de la Presqu'île, je voterai favorablement pour ce dossier assorti des demandes précitées, je vous en remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Elles sont bien notées, pas d'opposition sur ce dossier ? Pas d'abstention ? Madame MELLIER a fait la réunion de concertation nécessaire, si j'ai bien compris, et tout va bien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Claude MELLIER : Je trouve que c'est un souci vraiment des élus d'Ambarès. Ils ont tout à fait raison et nous suivrons de très près l'évolution de ce dossier.

Je voulais simplement noter qu'il était regrettable de constater le désengagement de la part de la SNCF au niveau du fret ferroviaire. Et sur cet aspect, je pense que ça serait intéressant qu'on ait une réflexion au niveau de notre collectivité, que ça soit sur le fret ou que ça soit sur le transport fluvial.

M. le Président Alain JUPPÉ : Le fret ferroviaire est un échec catastrophique de la SNCF, enfin, c'est ainsi.

Alors, Monsieur TOUZEAU, est-ce que vous vous sentez en mesure de présenter le PLH en 5 minutes ?

M. TOUZEAU

**2015/7/ 67 Programme local de l'habitat (PLH) - Bilan 2007-2014 - Décision -
Autorisation -**

M. Jean TOUZEAU : Moi, je me sens en mesure de le présenter, mais pas en 5 minutes, Monsieur le Président. Mais ce que je voulais vous proposer, il s'agit d'un document qui est un document extrêmement important d'une centaine de pages.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous voulez qu'on le reporte ?

M. Jean TOUZEAU : Oui, je pense. Il faut me semble-t-il...

M. le Président Alain JUPPÉ : Il n'y a pas urgence ?

M. Jean TOUZEAU : ... sur le plan des procédures adopter le document tel qu'il est, mais permettre, au mois de septembre peut-être, que nous puissions débattre.

Il s'agit surtout des orientations et du diagnostic qui est effectué sur la période 2007-2014 sur l'habitat de Bordeaux Métropole et des orientations qui doivent être prises en compte dans le cadre du PLU. Je pense qu'au mois de septembre, ça me semble quand même beaucoup plus adapté.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il vaut mieux peut-être le reporter complètement parce que le vote n'est pas nécessaire aujourd'hui. On ne va pas voter sur quelque chose qu'on...

M. Jean TOUZEAU : Si le vote, je ne sais pas au point de vue administratif, si le vote n'est pas nécessaire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ça présente un inconvénient de le rapporter en septembre ? Il n'y a plus d'Administration ? Non l'Administration est partie. L'Administration est à table. Allez, je vais prendre le risque de le reporter.

M. Jean TOUZEAU : Nous devons, Monsieur le Président, acter ce bilan et il n'y a pas de difficulté pour qu'il puisse être présenté ensuite en septembre. Simplement ce bilan.

M. le Président Alain JUPPÉ : On acte le bilan. Vous actez ? Chers Collègues, nous avons acté et nous représenterons...

M. Jean TOUZEAU : Et c'est le livre de vacances là, c'est l'ouvrage de vacances. On commence les vacances avec cela.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Moi, ce que je voudrais proposer, pour la prochaine fois, c'est que nous commençons par ce dossier parce que, trop souvent, je regrette que pour ce qui concerne l'habitat, le logement, nous arrivons toujours en fin de séance où nous sommes tous épuisés. J'accepte fort bien de l'acter...

M. le Président Alain JUPPÉ : Ce n'est pas que nous soyons épuisés, mais nous avons faim. C'est différent.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, les deux à la fois.

M. le Président Alain JUPPÉ : Votre suggestion est retenue, Madame. On l'inscrira en tête de l'ordre du jour, la prochaine fois. Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Non, mais simplement le vote se fait en septembre aussi ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, là, ce qu'on nous demande, c'est d'acter le bilan qui est présent.

M. Max GUICHARD : Non, non, c'est ce que demande Monsieur... expliquez-nous le problème.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ce que je vous propose, c'est d'acter le bilan tel qu'il est présenté là. Acter un bilan, de toute façon, ça n'engage pas grand-chose puisque c'est un bilan. C'est un constat de ce qui a été fait. Et d'avoir un débat plus approfondi en septembre dès le début de la séance. Ça vous va ?

M. Jean TOUZEAU : Ça me semble vraiment très convenable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame WALRYCK veut absolument passer son dossier.

Mme WALRYCK

2015/7/ 74 Appel à projets "Territoires à énergie positive pour la croissance verte". Convention de financement - Autorisation - Décision.

Mme Anne WALRYCK présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui peut être contre ? Monsieur HURMIC veut dire quelque chose.

M. Pierre HURMIC : Je serai aussi bref que Madame WALRYCK.

D'abord pour rappeler que nous avions insisté pour que Bordeaux s'inscrive dans cette démarche proposée par le Ministère de l'Environnement. Ensuite, essayer d'obtenir, mais par écrit pas forcément aujourd'hui, des explications sur la disparité des financements sur les trois villes. On voit 321 000 pour Pessac, 115 000 pour Bordeaux et seulement 63 000 euros pour la Métropole sur une enveloppe globale de 500 000 euros. Alors, je crois savoir qu'il y a 3 autres enveloppes qui vont intervenir. Peut-être à l'occasion des autres enveloppes, vous allez rectifier l'équilibre entre les projets ? Nous approuvons les projets qui sont présentés, notamment le projet de réalisation d'un cadastre solaire des toitures...

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous avons la liste.

M. Pierre HURMIC : Nous souhaiterions que, très rapidement, il soit étendu à l'ensemble de l'agglomération.

Et enfin dernière explication, je souhaiterais également profiter de cette délibération pour vous demander si vous vous apprêtez également à concourir au nouvel appel qui vient d'être lancé par le Ministère de l'Écologie qui consiste à faire émerger des villes laboratoires volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires pour la reconquête de la qualité de l'air. Il y a un appel à projets « Ville respirable » en 5 ans qui vient d'être lancé, il y a de cela quelques jours, nous aimerions vraiment que la Métropole puisse candidater. Voilà, c'est tout.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame WALRYCK est candidate.

Mme Anne WALRYCK : C'est « oui » sur tout.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur le dossier lui-même, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous souhaite de venir partager le buffet et surtout de bonnes vacances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 13 heures 45.

Le Secrétaire de Séance

M. ALCALA